



**FEMMES
& CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

N°54 - janvier 2023



Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation
et d'Information sur la Femme



FÉDÉRATION
CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS

FEDERATION
OF CANADIAN
MUNICIPALITIES



Un numéro spécial élaboré en partenariat avec le Programme pour un Leadership Municipal Inclusif, mis en œuvre par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), le Centre International de développement pour la Gouvernance Locale innovante (CILG) et financé par Affaires mondiales Canada.

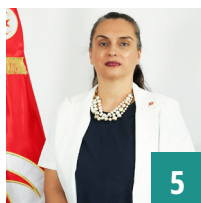
Sommaire

Editorial



Genre et changements climatiques,
une vision différente

Interview de Mme
Leila Chikhaoui
Mahdaoui, Ministre de
l'Environnement



Les collectrices
de palourdes, ces
précaires de la mer



Entretien avec
Dr Neïla Akrimi,
DG de CILG-VNG
International

Les femmes agentes
de changement dans la
lutte aux changements
climatiques



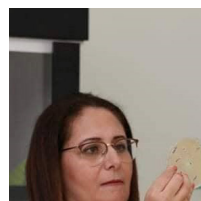
Politiques
environnementales :
Éléments d'une lecture
genre du projet de Code
de l'Environnement

Économie verte :
Femme et révolution
culturelle, locomotives
du verdissement



La prise en compte
de la problématique
du genre dans la lutte
contre les changements
climatiques en Tunisie

Place des femmes
dans les politiques
et les problématiques
environnementales qui
s'aggravent



Dr. Najla Ben Miloud,
Présidente de la
Ligue Nationale
des Chercheuses
Tunisiennes de l'UNFT
« Les femmes sont la
clé des stratégies de
lutte aux changements
climatiques... »

Appuyer le leadership
féminin pour des
communes vertes,
inclusives et
sécuritaires: l'exemple
du PLMI



Revue éditée par le Centre de Recherches, d'Etudes, de
Documentation et d'Information sur la Femme- CREDIF

LA REVUE du CREDIF n°54

Sous la supervision du Pr. Thouraya Belkahia
Directrice Générale du CREDIF

Suivi

Houda Dridi

Suivi éditorial

Mouna Mtibaa

(Experte conseillère)

Équipe de coordination

Hanene Chakroun

Khadija Souissi

Ont contribué à ce numéro

Adel Ben Youssef

Chantal Havard

Henda Gafsi

Hela Ben Youssef

Nedra Boukesra

Olfa Belhassine

Sophie Allard

Correction

Sana Ilahi Ben Haj Salem

Conception graphique

Moez Ben Ismail

CREDIF

Adresse : Av. du Roi Abdelaziz Al Saoud-Rue Farhat Ben Afia
2092 El Manar 2 - Tunis

Tél : (+216) 71 885 717 / 71 885 322

Fax : (+216) 71 887 436

E-mail : directiongenerale@credif.org.tn

Site Web : www.credif.org.tn

ISSN : 033-7379

EDITORIAL

Genre et changements climatiques, une vision différente



Pr. Thouraya Belkahia
Directrice Générale du CREDIF

Depuis des années, la communauté internationale cherche des solutions au phénomène des changements climatiques, une responsabilité partagée, comme l'a affirmé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En fait, ce phénomène a non seulement occasionné des effets dévastateurs sur l'environnement, mais il a également impacté le mode et la qualité de vie au quotidien des citoyens-nés dans le monde entier. Plus grave encore, ce fléau a accentué les différences entre les pays et les peuples.

De même, son impact sur les femmes et les filles a été plus profond puisque cette discrimination, fondée sur le genre, s'était accompagnée, également, d'une recrudescence de la violence, sous toutes ses formes. Une situation exacerbée, à l'échelle internationale, par la crise économique, l'intolérance et l'ignorance, mais aussi par l'absence d'études approfondies, et d'une analyse réfléchie sur les causes et les conséquences des changements climatiques, rendant difficile toute quête de solutions efficaces pour en atténuer les effets néfastes, pour s'y adapter et y résister.

Le Plan national sur les femmes et les changements climatiques, élaboré par le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, en coopération avec le Ministère de l'Environnement, souligne la nécessité d'intégrer davantage les principes de l'égalité des sexes et de garantir l'autonomisation des femmes dans les politiques et les programmes visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses conséquences, tout en veillant pour y remédier, à mettre en place des initiatives proactives et globales.



De fait, le Plan national repose sur une approche qui a permis l'élaboration d'un document de référence intégré fondé sur l'approche genre qui tient compte tout autant des changements climatiques. Il s'agit d'une méthodologie sensible au genre adoptée dans la conception des politiques publiques et des grands programmes conformément au Plan de développement 2023-2025. Cette approche souligne aussi l'importance du plaidoyer, de la communication et de la promotion de la recherche scientifique dans ce domaine.

Le Plan intègre, ainsi, une approche globale fondée sur une vision des droits humains qui prend en compte les catégories sociales vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Il confirme aussi l'impératif de « ne laisser personne en marge du processus du développement durable ». Cette démarche prévoit, également, de lutter contre la discrimination croissante et d'assurer un traitement adéquat de ses causes profondes, conformément à l'objectif 10 du Plan-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques.

D'autre part, l'apport des femmes en matière d'adaptation et de résilience face aux conséquences des changements climatiques, demeure invisible. Pourtant, il suffit d'observer le quotidien des femmes, et des femmes rurales en particulier, pour constater leur capacité et ingéniosité, malgré la rareté de leurs ressources, pour contourner les difficultés créées par les changements climatiques. Les femmes ont aussi apporté, discrètement et sans grands tapages, des réponses pour atténuer l'impact des changements climatiques, fortes d'une conscience profonde des problématiques posées et d'une connaissance précise et pratique de la réalité sur terrain. Ce fait est particulièrement tangible concernant les zones rurales où les activités sont centrées sur l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'artisanat, des secteurs où paradoxalement les femmes sont traditionnellement les plus présentes.

Partant de cette approche, le plan propose une lecture globale de la situation. Les solutions préconisées portent, essentiellement, sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes mais aussi du renforcement de l'égalité des sexes et de la participation effective des femmes à la prise de décision dans tous les domaines. Ces défis nécessitent de renforcer la synergie et l'égalité des sexes à tous les niveaux, mais aussi d'adopter une approche fondée sur le genre dans toutes les initiatives permettant, ainsi, de tirer profit des capacités d'adaptation et de résilience des femmes.

C'est dans ce contexte, que s'inscrit cette édition spéciale de la Revue du CREDIF, réalisée en partenariat avec le Programme pour un leadership municipal inclusif, dans le but de documenter et de faire connaître nombre d'expériences avant-gardistes, originales et diversifiées, menées par des femmes dans la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit d'une contribution permettant de co-construire un débat sociétal et efficace concernant ce phénomène, d'autant plus que le Plan national sur les femmes et les changements climatiques avait inscrit parmi les domaines prioritaires, « le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la communication ».



INTERVIEW DE MME LEILA CHIKHAOUI MAHDAOUI, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT



**« L'un des axes du Plan genre
et changements climatiques
concerne le rôle dirigeant
des femmes »**

Olfa Belhassine

Leila Chikhaoui Mahdaoui est nommée ministre de l'Environnement dans le gouvernement de Najla Bouden le 11 octobre 2021. Juriste, spécialiste en droit de l'environnement Mme Chikhaoui, a été par ailleurs membre de L'Instance provisoire chargée du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi. Elle a bien voulu répondre à nos questions sur la thématique du genre croisée à la question des changements climatiques.



Votre Ministère vient de concevoir en collaboration avec le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, un Plan national genre et changements climatiques. Quelles sont les raisons qui ont présidé à l'élaboration de ce document?

Il s'agit d'un document qui s'intègre dans le cadre des engagements de la Tunisie au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), que nous avons signée en 1992 et ratifiée en 1993, sachant que notre pays a également adhéré à tous les protocoles additionnels à l'accord initial, notamment le Protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Paris, signé en 2015 et ratifié par notre pays en 2016. Ce dernier instrument s'est notamment traduit en Tunisie sur le plan institutionnel par la mise en place d'une unité de gestion par objectifs au Ministère de l'Environnement, chargée de la question climatique et en même temps point focal de la CCNUCC et de deux comités interministériels composés de représentants de plusieurs départements concernés par la question. Dans ce corpus, qui est constitué de la Convention Cadre, de ses protocoles additionnels et de tous les accords et mesures qui en découlent figure notamment la prise en compte des personnes vulnérables face aux changements climatiques et la manière dont il est possible d'anticiper et d'augmenter la résilience de ces populations, dont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Nous avons commencé par le Plan national genre et changements climatiques, en poursuivant avec un atelier sur la vulnérabilité des enfants. Le Plan genre et changements climatiques a été finalisé par les services respectifs des deux ministères (Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées et Ministère de

l'Environnement) qui se sont appuyés sur des enquêtes, des recherches et des statistiques actualisées. Le document a été présenté lors d'une Conférence réunissant plusieurs ministres, à laquelle ont été conviés les représentants des organisations internationales présentes en Tunisie, le public et les médias le 11 mars 2022, puis validé le 13 août 2022, jour de la célébration de la Journée nationale de la femme. Le Plan d'action genre et changements climatiques permettra de diffuser la politique climatique sensible au genre auprès des différents ministères et d'offrir une vision globale en la matière. Son caractère transversal fournit l'opportunité à tous les secteurs de trouver des points d'ancrage et de développer les synergies nécessaires concernant l'adaptation et la résilience du facteur genre face aux changements climatiques.

Comptez-vous organiser une communication pour informer sur les volets et les grands objectifs du Plan?

Bien sûr. Le Plan a été déjà présenté une première fois le 11 mars dernier de manière très large : c'était à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Les médias étaient présents, ainsi que les organisations de la société civile et les représentants des agences des Nations Unies en Tunisie. J'y ai assisté moi-même, ainsi que Madame la ministre de la femme et le ministre des transports. En fait c'est le Ministère de la Femme qui promeut l'information dans ce cadre-là, mais nous la relayons également au niveau de notre département et d'ailleurs, lors du Sommet de la francophonie à Djerba, un Atelier a été consacré à la présentation du Plan.



Un texte de loi est en cours de finalisation au sein de votre Ministère en lien avec les changements climatiques. L'aspect genre sera-t-il pris en compte dans ce projet ?

En fait, l'élaboration de dispositions juridiques spécifiques (Loi-climat) s'impose à toutes les Parties de l'Accord de Paris. Cela fait partie de la mise en œuvre des dispositions internationales. Bien évidemment la Tunisie s'engage dans une telle démarche. A ce sujet, des ateliers et des réflexions sur le cadre juridique à mettre en place ont eu lieu. C'est un processus en cours. A côté, nous sommes en train d'élaborer depuis le mois de février dernier un projet de Code de l'environnement, qui existait déjà dans les tiroirs du Ministère depuis 2013 et que nous avons remis sur la table et surtout actualisé. Dans le cadre de ce projet, nous avons demandé à l'équipe qui en était chargée, sous la direction du Comité de pilotage, d'inclure des éléments climatiques visant à faire face à la question. Il est possible que les deux processus aillent en parallèle, ils ne sont pas incompatibles, bien au contraire.

Y intégrera-t-on la dimension genre ?

Oui, elle sera présente. Nous disposons d'ailleurs d'une cellule au Ministère, qui s'occupe du genre. Des services suivent actuellement des formations à l'intégration des questions relatives au genre dans la fonction publique, avec le soutien des partenaires de ce projet.

Pensez-vous à d'autres initiatives dans ce sens par exemple prendra-t-on en compte le facteur genre dans le nouveau budget de votre Ministère?

C'est déjà prévu. On a entamé l'intégration du genre dans notre budget depuis l'année dernière. Aujourd'hui, on met un vocabulaire nouveau sur une question qui a toujours existé chez nous en introduisant ce concept du « genre ». Car ce n'est pas récemment que l'on s'est intéressé, par exemple, à la situation des mères dans les administrations publiques. Dans ce cadre-là, la Tunisie a réalisé des avancées depuis bien longtemps. Même chose en ce qui concerne le travail de nuit des femmes, qui est réglementé depuis 1966. Je voudrais rappeler d'autre part, que notre premier président de la République a beaucoup agi en faveur des droits des femmes. Ainsi les Tunisiennes ont eu accès au vote en 1957, bien avant les femmes vivant dans plusieurs pays occidentaux. Nous sommes des précurseurs dans ce domaine, je ne peux qu'être fière des femmes tunisiennes et des hommes qui les ont soutenues.

On le sait, les femmes et les filles font partie des tranches sociales les plus fragiles par rapport aux changements climatiques. Ces populations se trouvent-elles selon vous, en Tunisie, uniquement dans les régions rurales ?

Effectivement, les études ont démontré que la vulnérabilité par rapport aux changements climatiques concernait surtout les femmes rurales. D'ailleurs pour rendre hommage à ces femmes, un timbre a été édité à leur effigie le jour de la fête nationale de la femme, le 13 août 2022. Cette fragilité concerne également les femmes qui vivent en milieu périurbain,



où les populations font face à un habitat anarchique. Malheureusement, dans ces quartiers la fragilité s'étend également aux filles et aux enfants, qui souffrent de l'accès limité à l'eau potable et à l'assainissement. Alors que les droits à l'eau potable et à un environnement sain figurent dans notre Constitution. Ce sont des thématiques sur lesquelles travaille le Gouvernement dans son ensemble.

La main d'œuvre agricole tunisienne est dominée par les femmes, ces travailleuses agricoles ont une relation privilégiée avec la nature. Pourtant, faisant partie du secteur informel et souvent privées de terre, elles ne sont point impliquées dans les décisions qui concernent l'environnement où elles évoluent. Comment renforcer leur participation à la prise de décisions et à la gestion des ressources naturelles et comment les protéger?

Votre question s'intègre dans les perspectives du Plan genre et changements climatiques, dont l'un des volets traite du renforcement des capacités, de la gestion des connaissances et de la communication. Un axe important du Plan concerne la représentation équilibrée des sexes, la participation et le rôle dirigeant des femmes. Donc l'idée est de soutenir la participation des femmes dans le cadre de leur diversité sociale, sur un pied d'égalité dans les activités qu'elles ont à exercer partout dans le pays. Bien entendu l'aspect ruralité est privilégié, notamment dans le cadre des politiques sectorielles du Ministère de la Femme. Dans une vision plus vaste, la prise en compte des femmes rurales fait partie d'une approche globale dans le cadre de notre politique climatique. N'oublions pas le Ministère de l'Agriculture, qui intervient dans ce domaine, via ses commissariats

régionaux au développement agricole. Des ONG aussi jouent un rôle important, comme Enda Interarabe, qui finance des microprojets d'autonomisation des femmes. L'amélioration des conditions de vie des femmes rurales exige la pluridisciplinarité et beaucoup de mise en cohérence des différentes politiques étatiques. Nous sommes en train d'y travailler, notamment avec le Ministère de l'Éducation. Un vaste chantier.

Les femmes étant des agentes de changement en vue d'un développement durable, avez-vous réfléchi à des campagnes et des formations visant à renforcer la résilience des femmes rurales et à approfondir leurs connaissances concernant les changements climatiques et les conséquences sur leur vécu ?

Bien sûr. Ce sont des éléments qui font partie de la politique de sensibilisation et de communication globale de notre Ministère, qui dispose d'une stratégie actuellement en cours d'élaboration (2023- 2030). Vous avez dû remarquer que nous avons mis au goût du jour notre mascotte. Nous avons aussi abordé la thématique de la formation, visant à renforcer la résilience des femmes rurales face aux changements climatique, aussi bien dans le cadre du Plan genre et changements climatiques que dans la Stratégie nationale de développement bas carbone et résiliente aux changements climatiques (SNDBC-RCC 2035-2050) et dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN), qui est une exigence de l'Accord de Paris, sachant qu'en marge de la 77e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, septembre 2022), une table ronde a été organisée par l'Organisation Africa Investor, institution internationale très sérieuse qui travaille sur





“

Nous avons un projet que nous menons en collaboration avec le Ministère de l'éducation, visant à réviser les programmes scolaires relatifs à l'éducation aux questions environnementales

”

l'investissement privé dans le domaine de la transition écologique et l'économie verte, à l'occasion de laquelle la CDN de la Tunisie a été shortlistée pour une consécration en marge de la COP27.

La Tunisie a déployé tous ses efforts pour impulser les gestes barrières anti covid. Or très peu a été fait jusqu'ici pour changer les comportements et les modes de consommation alors que les ressources en eau et en énergie diminuent d'un jour à l'autre. A quand des campagnes de communication à grande échelle dédiées à la rationalisation des ressources visant les femmes et les hommes ?

Nous sommes en train de préparer des campagnes à grande échelle, qui vont faire partie de notre stratégie de sensibilisation et d'éducation environnementale 2023-2030. Et dans le cadre de laquelle nous comptons traiter tous les aspects liés à la gestion des ressources, à l'économie d'énergie, à la propreté, à la lutte contre les changements climatiques, à l'adaptation, à la résilience, aux dangers du plastique. Tous ces éléments seront abordés avec une dimension grand public, bien sûr en espérant en avoir les moyens. C'est-à-dire via des campagnes télévisées, radiophoniques, d'affiches géantes et de spots et slogans portés par des personnalités qui pourraient véhiculer ces messages. Notre mascotte n'est pas encore totalement au point, à l'instigation des enfants qui ont proposé une telle idée le 25 mars 2022, nous l'avons baptisée SuperLabib pour dire qu'aujourd'hui il faut redoubler d'efforts par rapport aux problèmes d'il y a trente ans. Nous avons également un projet que nous menons en collaboration avec le Ministère de l'Éducation, visant à réviser les



programmes scolaires relatifs à l'éducation aux questions environnementales, qui sont surtout évoqués actuellement dans les clubs parascolaires. On souhaiterait intégrer dans ces programmes des questions actuelles, comme les changements climatiques, ainsi que des exercices pratiques par exemple en créant des potagers dans les écoles, qui existent déjà en petit nombre pour approvisionner les cantines scolaires de certains établissements. Nous voudrions généraliser ces structures à côté du lancement d'un concours de l'école la plus propre. Nous avons beaucoup de projets avec le Ministère de l'Éducation, à réaliser à moyen et à long terme, avec un volet de formation des formateurs.

Comment faire pour améliorer la représentativité des femmes dans tous les aspects du processus découlant de la Convention Cadre sur les Changements climatiques, notamment en veillant à ce qu'elles soient intégrées dans les délégations nationales et la présidence des groupes de négociation formels et informels ou en facilitant les travaux ?

Nous avons un aspect prévu dans le Plan Genre et changements climatiques, qui tient compte de cet élément, cela rejoint la question de la participation des femmes à la prise de décision. Les actions proposées dans ce domaine s'intéressent à préparer la participation des représentantes aux COP afin qu'elles puissent prendre part effectivement aux réunions officielles et aux side events, notamment via des activités de formation à la négociation, à la rédaction de textes juridiques et à la communication

stratégique. Vous savez d'autre part qu'au sein de notre système électoral, nous avons une règle de parité, qui s'applique depuis plus de dix ans. Nous faisons partie des pays pionniers dans ce domaine-là : à compétence égale on privilégie la parité à chaque fois que c'est possible.

Où trouver la finance climat à votre avis ?

C'est le grand problème, qui ne touche pas seulement la Tunisie. Un montant annuel a été défini en 2015, que le Système de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques peut affecter à toutes les politiques climatiques des Etats afin de répondre à leurs engagements. Une part importante devait aller vers les pays du Sud pour les aider à réaliser leurs objectifs. La Tunisie est en train de postuler à ces finances climat et dispose de beaucoup de chances de pouvoir y accéder. Plusieurs ateliers ont d'ailleurs été organisés pour renforcer les capacités des pays du Sud à postuler aux financements climatiques. Ce n'est pas une démarche simple, mais nous y sommes pleinement engagés via nos compétences nationales et avec le soutien et l'assistance technique des représentants des bailleurs de fonds.

“
La Tunisie est en train de postuler aux finances climat et dispose de beaucoup de chances de pouvoir y accéder
”



Les collectrices de palourdes, ces précaires de la mer

Olfa Belhassine

Les glaneuses de palourdes pratiquent une pêche à pied dévolue aux femmes de l'archipel kerkennien. Entre réduction des richesses halieutiques, pollution et interdiction de collecte des coquillages par les autorités, elles vivent une situation de plus en plus insurmontable. Incursion dans un quotidien fait de risques, de peur et de résilience.



D'année en année, l'été, Kerkennah prend les allures d'un archipel au succès grandissant. Le mois d'août en particulier, il faut réserver sa place sur le Loud, bien avant sa date de visite sur l'île pour pouvoir s'embarquer sur ce bac traversant les 20 km de mer séparant Sfax de l'archipel. Les petits établissements hôteliers dont beaucoup datent des années 70 font le plein, les maisons d'hôte, qui ont ouvert ces dernières années affichent complet et les petits restaurants aux spécialités locales se multiplient à vue d'œil. Les Kerkenniens ayant pris l'habitude de dîner dehors le soir à la saison estivale, à la tombée de la nuit, les falaises du bord de mer sont aussi animées que le jour. Une tradition ici: le regroupement familial gourmand autour de tables et de chaises pliables face à la grande bleue dès le coucher du soleil- fabuleux sur l'île- et jusqu' à très tard le soir.

Kerkennah est une fête l'été... sauf pour les collectrices de palourdes (ma7ar). Approximativement, plus de 200 autour de l'archipel, leur commerce déteste plus que tout la canicule, les baigneurs et les foules de touristes. Les plages alors se ferment devant elles et commencent la saison des vaches maigres. Jusqu'à ce que l'automne s'installe de plain-pied à nouveau...

Les laggata au gagne-pain saisonnier

Rencontrée le mois de mai dernier sur la plage de Bounouma, dans la zone nord de Kerkennah, Sabra, 62 ans, fille et épouse de pêcheur, arpente les côtes depuis près de 40 ans glanant les palourdes. Sabra à la peau zébrée par les paquets d'eau salée reçus à même le visage au gré de sa longue carrière au fil des vagues nous avait présenté ses cinq compagnes de travail, de lutte et de résilience. Des femmes aux yeux brûlés de soleil, pour qui la collecte de ces coquillages

représente une précieuse source de revenus: «Un complément de salaire capital à la survie de nos familles, même si les recettes de cette filière informelle sont de plus en plus instables», témoigne Sabra.

Un seau à la main, un sac avec quelques victuailles sur l'épaule et un chapeau enfoncé sur la tête, on les appelle à Kerkennah et autour du Golfe de Gabes (Chebba, Mahress, Agareb...) les laggata, les glaneuses. Leurs robes amples, leurs pantalons usés et leurs foulards discrets rappellent étrangement la tenue des ouvrières agricoles du Centre-Ouest et du Nord-Ouest de la Tunisie. Les laggata, souvent analphabètes et n'ayant ni formation adaptée à l'urgence climatique et à la pêche durable, ni sécurité sociale, ni tenues convenant à leur périlleuse tâche, ni représentativité syndicale, pratiquent la pêche à pied. La pêche du pauvre. Un gagne-pain saisonnier, destiné aux plus précaires. Un créneau dévolu aux femmes à Kerkennah.

En ce mois de mai, à notre première rencontre avec les laggata, la saison de collecte des palourdes aurait dû être close voilà plus d'un mois, en mars plus précisément. Cependant l'absence de contrôle, ainsi que la salinisation et la sécheresse des parcelles de terre autour de leurs maisons qu'entretenaient les femmes dans le cadre d'une agriculture de subsistance basée sur l'olivier, le palmier, le figuier, la vigne et l'orge incitent les glaneuses de palourdes à prolonger outre mesure le temps de leur collecte au-delà de la période de repos biologique de l'espèce.

«Aux femmes, la terre et aux hommes, la mer», répétaient naguère les Kerkenniens pour délimiter les espaces de travail selon les sexes. Or l'élévation du niveau de la mer résultant du réchauffement climatique se fait ressentir dans cet archipel jeté au cœur de la Méditerranée. Résultat : l'érosion des



terres. Phénomène, qui pousse de plus en plus de femmes à Kerkennah à investir la grande bleue, qu'elles soient rais, capitaines de petits bateaux (une quarantaine) ou laggata.

Une règle : se déplacer en corps compact

Une canne à la main, l'une des compagnes de Sabra claudique. Mongia, 70 ans, a glissé dans la boue et chuté sur un rocher voilà un mois : « Isolées sur les rivages d'Erramla, mes compagnes s'étaient éloignées depuis un bon bout de temps, j'ai dû marcher jusqu'à la route forçant sur ma jambe au point de fracasser mon genou déjà fragile à force de rhumatismes chroniques, dus à la pratique de la mer l'hiver. Heureusement que mon amie, Saida s'est occupée de moi lorsque j'avais ma jambe figée dans le plâtre. La solidarité est une valeur partagée dans la communauté des laggata ».

Mongia avait oublié une des consignes de Sabra, leur chef de groupe: «Se déplacer toujours en corps compact pour affronter ensemble les accidents de travail, les dangereux rodeurs, les chiens et les dragueurs-prédateurs».

Cependant, les laggata essayent autant que faire se peut de respecter une prescription de celle qui est devenue leur principale intermédiaire (gachara) avec le réseau de distribution et de commercialisation des palourdes :

«Pour que l'espèce se régénère, nous rejetons les petits coquillages en mer, je n'achète d'ailleurs que les grosses pièces pour inciter les collectrices à ne ramasser que les palourdes adultes», affirme Sabra.

Pour Sana Keskes, présidente de l'Association Continuité des Générations, basée à Ennajat, à l'est de l'île, la préservation de cette ressource est fortement liée à sa dimension économique : « Si les collectrices touchaient un prix plus élevé au kilo, elles pourraient ne ramasser que les palourdes les plus grosses et laisser les juvéniles grandir, favorisant le renouvellement d'une ressource en voie d'extinction ».

Suivant le calendrier lunaire et pendant les journées de mortes-eaux, lorsque la marée se fait basse, les femmes arrivent sur les plages vers 6h. Elles sortent de leur sac un faucillon, un morceau de fer denté d'environ 20 cm de long et 1,5 cm de large à l'aide duquel elles déterrent les palourdes.





À marée basse, les fonds se découvrent et les femmes les repèrent, les éjectent du fond de leur habitat grâce aux marques qu'elles laissent en surface, puis les déposent dans un sceau.

Un métier à hauts risques et périls

Le dos plié en deux sous un soleil de plomb et les pieds enfoncés dans la vase jusqu'aux genoux ou l'eau de mer glacée, l'hiver gèle leurs corps au point de le momifier, elles s'attèlent à leur tâche sans relâche, ne s'arrêtant que pour se désaltérer ou manger un peu de pain trempé dans l'huile à l'ombre d'un arbre. À la fin de la journée, les femmes vendront leur marchandise à Sabra, 3 kilos en moyenne, à 12 dinars le kilo. Sabra, retirera 2 dinars sur le kilo pour ses charges de transport et sa prise de risque.

Cette activité étant devenue illégale, elle encourt un procès-verbal à chacune de ses transactions avec les restaurateurs, les hôteliers et les particuliers. Puisqu'en 2020, les autorités interdisent le ramassage et la vente des palourdes à Kerkennah : « Parce qu'elles ne répondent pas aux conditions

de sécurité alimentaire, constituent un danger pour la santé et afin de préserver cette richesse halieutique en permettant son renouvellement », cite un communiqué officiel. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ne lève pas sa mise en garde, ni en 2021, ni en 2022.

Colère et protestations des collectrices de palourdes

Mais que faire, répètent-elles toutes, si à Kerkennah la mer, où s'activent près de 90 % de la population reste, en l'absence d'autres filières économiques, le seul horizon. Le seul champ. La seule possibilité. Mais la mer n'est plus aussi prodigieuse qu'avant à force de l'exploitation offshore des hydrocarbures au large de l'archipel et depuis que des pratiques en rupture avec la pêche traditionnelle ont vu le jour. De plus en plus de charfiya* en troncs de palmiers (pêcheries fixes en forme de V) laissent la place à des structures en plastique et les nasses confectionnées auparavant en tiges végétales adoptent elles aussi le plastique. Le kiss, un chalutier de fonds racle tout sur son passage, y compris les prairies

de posidonie, ces herbiers endémiques de la Méditerranée et qui constituent des espaces de frayère et de reproduction pour les espèces.

La surexploitation des ressources halieutiques par les gros chalutiers se répercute en premier lieu sur les petits pêcheurs. Et les laggata voient de plus en plus leurs maris rentrer les filets vides et la mine désespérée. D'autre part, un ennemi nouveau, un intrus à Kerkennah est apparu ces dix dernières années. Il s'agit du crabe bleu de la Méditerranée, baptisé Daech par la population locale une espèce invasive, vorace et plus que redoutable, qui dévore les petits poissons et cisaille les filets des pêcheurs.

«Pour toutes ces raisons, nos époux, les pêcheurs-artisans de l'archipel abandonnent le secteur. Et nous, il ne nous reste que les rivages pour subvenir aux besoins de nos familles», déplore la laggata Amel, 52 ans.

Le 3 octobre 2022, les travailleuses agricoles et les collectrices de palourdes ont organisé ensemble, avec l'appui du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES), un sit-in de protestation devant le Théâtre municipal, à Tunis. Elles qui ont du mal à se faire entendre, manifestaient pour attirer l'attention des autorités sur une situation de marginalité et de vulnérabilité « devenue insupportable », clamaient-elles.

Rêves déçus et lourde attente

Certes Sabra a tenté avec les femmes de son groupe de glaneuses une expérience de pêche artisanale à la drina, les nasses en palmes. Une tentative qui tourne court avec le vol de leur matériel. Sabra aurait voulu aussi ouvrir un petit restaurant sur la plage de Bounouma où elle pourrait préparer tous ces délicieux plats kerkenniens à base de poulpes, de seiches, de couteaux et de poissons dont elle sait si bien délecter sa famille et ses invités. Ahmed, son mari a même construit ici, sur cette étendue de sables et de rochers, une aire de repos en palmes pour les laggata afin de les protéger de la pluie et du vent l'hiver. Un lieu susceptible également d'offrir une variété de plats servis par sa femme aux baigneurs pendant l'été. Mais le kiosque a été incendié par les rodeurs...

Sabra est prête à s'investir dans tout projet en lien avec la mer, dont le sel, dit elle coule dans ses veines : «Elle a forgé mon caractère et tracé la ligne de ma vie», affirme la cheftaine des laggata.

Amina Ben Fadhl, est la coordinatrice du projet «Faire pour l'appui à l'autonomisation socio-économique des travailleuses dans l'agriculture et la pêche». Elle s'active depuis deux années avec la Coopération italienne pour reconvertir les glaneuses de palourdes dans d'autres filières.

«Toutes ensemble, et avec les pêcheuses en mer, nous sommes en train de travailler sur d'autres dynamiques et alternatives

“
***La surexploitation
des ressources
halieutiques par
les gros chalutiers
se répercute en
premier lieu sur
les petits pêcheurs
les laggata voient
de plus en plus
leurs maris rentrer
les filets vides***
”

”



écologiques, qui sortiront les laggata de cette posture d'illégalité. Parmi ces projets, celui, qui semble avoir le plus de chance d'aboutir concerne la mise en place d'une unité de transformation du poisson en filets et de conditionnement des fruits de mer dans des coffrets prêts à l'envoi», détaille Amina Ben Fadhl.

Mais ce projet tarde à voir le jour. L'attente des glaneuses de palourdes se fait encore plus pesante dans la moiteur des longs étés de leur île, lorsque cette période de réjouissances collectives se traduit pour elles par un interminable état d'hibernation.

La pècherie, un horizon pour les laggata

L'idée d'ouvrir la voie à d'autres actions de développement visant les collectrices de palourdes a aussi été traitée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) en collaboration avec l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (l'APAL). D'ailleurs un camp scientifique pour les enfants, initié par ces deux organismes a eu lieu à Kerkennah en août dernier. Focalisé sur la préservation de la biodiversité d'un archipel, qui connaît des menaces tant sur son équilibre écologique que socio-

économique, le camp avait pour finalité la sensibilisation des enfants, dont beaucoup venaient de Kerkennah, au projet de création d'une aire marine et côtière protégée dans la zone nord de l'île. Celle justement où vit Sabra et ses amies.

Atef Limam est chargé du programme Aires Marine Protégées au SPA/RAC : « Ces femmes ont été poussées à récolter des palourdes qui ne répondent pas au calibre légal, car la pollution a affecté l'espèce. Nous allons agir sur les causes de la réduction de la ressource pour qu'elle puisse se régénérer. Nous avons mis en place un programme d'intégration et de développement socio-économique, qui vise les collectrices au moment de la rupture de leur activité lors du repos biologique », explique Limam.

Il détaille encore plus la stratégie de promotion durable de la zone nord de Kerkennah : « Nous avons pensé à une activité comme la pècherie, ou tourisme de pêche. Il s'agit d'amener les visiteurs de l'île à bord de bateaux de pêcheurs en balade en mer pour apprécier le paysage et découvrir les techniques de pêche ancestrale. Les collectrices de palourdes peuvent par la suite préparer à partir des prises du jour des recettes culinaires inspirées des traditions locales et vendre aux touristes des produits agroalimentaires confectionnés chez elles. De nouvelles filières pour elles ».

Voilà, qui pourrait exaucer l'un des vœux de Sabra, déployer ses talents de cuisinière sur la plage, devant la mer qui l'a initiée à la liberté et à l'autonomie. Ses étés deviendront alors aussi beaux que ses hivers...



La pêche à la charfiya aux îles Kerkennah a été inscrite le 15 décembre 2020 par l'UNESCO, sur la liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité.



ENTRETIEN AVEC DR NEÏLA AKRIMI, DG DE CILG-VNG INTERNATIONAL



« Il est impératif de mobiliser davantage de fonds dédiés à la prévention et à l'adaptation aux changements climatiques, auxquels la Tunisie est éligible »

Propos recueillis par Henda Gafsi

Comme de nombreux pays de la région et du monde, la Tunisie traverse en ce moment d'importantes perturbations climatiques et environnementales qui interviennent dans un contexte de crise multiforme : sanitaire, socio-économique, financière, juridico-politique et de gouvernance.

Le CREDIF a rencontré Dr. Neïla Akrimi, DG de CILG VNG International qui a apporté des éclairages concernant les différents aspects de la gouvernance locale inclusive dans la perspective des défis et enjeux posés par les changements climatiques et leurs impacts sur le vécu des femmes. Interview.



Vous êtes la directrice générale de CILG, pourriez-vous nous présenter brièvement votre parcours professionnel et les autres postes de responsabilités que vous assurez aujourd'hui ?

Titulaire d'un doctorat en droit de développement européen, et après une carrière diplomatique au ministère tunisien des Affaires Etrangères, j'ai rejoint en 2007 la VNG International à La Haye (Pays-Bas) comme directrice des programmes pour l'Afrique francophone et experte sur la Gestion Municipale, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la décentralisation et la gouvernance locale inclusive. J'y occupe aujourd'hui le poste de «Directrice Stratégies et développement MENA».

Suite aux événements du printemps arabe partant d'une conviction profonde de l'importance accrue du local pour un modèle de gouvernance et de développement local efficace et efficient, j'ai pris l'initiative de créer, en 2012, le CILG- (Centre pour la gouvernance locale innovante). Actuellement, le CILG réalise, avec l'appui de la coopération internationale en Tunisie, plusieurs programmes d'appui à la gouvernance locale et à la décentralisation inclusive ainsi qu'au renforcement des capacités des municipalités et du leadership féminin au niveau local.

En juin 2022, j'ai eu l'honneur de prendre la relève du «founding father» de la VNG international et d'accéder à la présidence de la structure mondiale de CGLU, chargée du renforcement des capacités des gouvernements locaux et de la coopération décentralisée dans le monde : CGLU-

CIB (organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis). Je suis fière d'être la première femme arabe et africaine à accéder à ce poste.

Selon vous, dans quelle situation environnementale se trouvent aujourd'hui les villes et les municipalités tunisiennes et en quoi cela affecte-t-il la condition des femmes ?

Les problèmes environnementaux et climatiques affectent la gestion des territoires, notamment au niveau urbain et municipal et cela, malgré les derniers acquis en matière de gouvernance locale et d'égalité de genre. En effet, le dernier Code des Collectivités Locales et les élections municipales de mai 2018 ont apporté des avancées et acquis notables en matière de gouvernance locale inclusive, en renforçant le pouvoir local, la démocratie participative et la mobilisation des compétences des femmes (47% de conseillères municipales et 20% de femmes mairesses) et des jeunes dans la décision, la planification et la gestion des villes et des municipalités.

Malgré ces avancées juridico-institutionnelles, la situation actuelle de crise environnementale et climatique, socio-économique, financière, juridico-politique et de gouvernance que vivent les Collectivités Locales, affecte la cohésion sociale et territoriale, le niveau de vie, le bien-être, la santé et la sécurité des populations. Les principales victimes sont tout particulièrement les groupes sociaux vulnérables et souffrant de marginalisation, notamment les populations à faibles revenus et celles touchées par le chômage



et le sous-emploi; les femmes, les jeunes, les personnes âgées, ainsi que celles ayant des problèmes de santé.

Les villes, les communes et leurs populations sont durement touchées par les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID. À cela s'ajoutent les problèmes de gestion des déchets et des épisodes climatiques extrêmes répétés de sécheresse, d'inondations, d'érosion, de chaleur... qui vont aller en s'accroissant dans l'avenir. Ces différents aspects appellent à une adaptation de nos politiques publiques et modes de gouvernance, à la faveur de l'implication de toutes les parties concernées, de plus de coordination entre les acteurs et d'une meilleure mobilisation de toutes les compétences au niveau national et local.

“

Il faudra mobiliser plus de moyens, notamment à travers l'intercommunalité, la coopération décentralisée, le partenariat public-collectivités locales-privé

”

Il faudra également mobiliser plus de moyens, notamment à travers l'intercommunalité, la coopération décentralisée, le partenariat public-collectivités locales-privé et à travers une révision de la fiscalité locale. Il va sans dire que la Tunisie devra tout faire pour mobiliser davantage les fonds de la coopération internationale, dédiés à la prévention et à l'adaptation aux changements climatiques, auxquels la Tunisie est éligible.

Quelles sont les priorités et perspectives d'intervention conjointe de CILG et de la FCM à court et moyen termes pour infléchir positivement le développement d'une gouvernance locale environnementale et climatique inclusive?

CILG-FCM ont l'intention de s'engager davantage dans la prise en compte de l'action climatique inclusive dans la planification et la mise en œuvre de leurs programmes et activités et dans l'établissement de partenariats multi-acteurs aux niveaux local, régional, national et international, qu'il s'agisse d'acteurs des secteurs public, associatif, privé ou académique, intervenant dans ce domaine.

CILG-FCM ont, par ailleurs, lancé une requête de financement d'un Projet d'Action Climatique Inclusive, auprès d'Affaires Mondiales Canada (AMC), avec la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) en chef de file, et avec l'appui de leurs partenaires nationaux comme le Ministère de l'Environnement et la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT).



Si cette requête aboutit, d'autres partenaires nationaux seront associés au projet, notamment le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées et le Ministère de l'Intérieur, en charge des Collectivités Locales.

Le projet associera également des municipalités représentatives de toutes les régions climatiques du pays.

Quels sont les types d'action et de projets que CILG-FCM pourraient impulser pour mettre en œuvre ces objectifs et ces priorités ?

En matière d'influence des politiques publiques et de la législation: CILG-FCM comptent s'associer à toutes les initiatives qui renforceront un monitoring, suivi et un appui aux stratégies nationales et aux Lois favorisant la gouvernance environnementale et climatique inclusive et l'égalité de genre. On cite, notamment, le projet de Code de l'Environnement et la Stratégie Nationale Genre en matière d'Action Climatique et ce, dans le cadre de la concertation avec le Ministère de l'Environnement et la FNCT et le Réseau des Femmes Elues Municipales, mais également avec les ministères en charge de la femme et des affaires locales et le CNP EGAL avec son réseau d'acteurs qu'il est en train de consolider.

Pour ce qui est des outils de gouvernance environnementale et climatique, locale et inclusive, CILG-FCM encourageront et appuieront à travers leurs programmes, la déclinaison de la «Charte Tunisienne du Droit à la Ville». Cette Charte, élaborée de manière participative dans le cadre du PLMI, avec FCM, la FNCT et l'Association Tunisienne des Urbanistes, prendra la

forme d'une Charte Nationale du Droit à un Environnement Sain et Sécurisé, charte qui pourrait être déclinée au niveau local par les municipalités déjà partenaires de CILG-FCM, du PLMI et des autres programmes actuels et futurs et par toutes les municipalités, membres de la FNCT.

Enfin, CILG-FCM appuieront le renforcement des capacités des municipalités partenaires pour mettre en œuvre des actions favorables à une action environnementale et climatique inclusive à travers des Plans Verts Municipaux Inclusifs, des plans d'Action Climatique Municipale Inclusive ainsi que des projets municipaux inclusifs, de prévention et d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit notamment de projets destinés à atténuer et à mieux gérer les risques d'inondations, de pénurie d'eau et d'énergie, de pollution, d'élévation des températures en milieu urbain, d'érosion du littoral...

“
***CILG-FCM
encourageront
et appuieront
à travers leurs
programmes, la
déclinaison de la
«Charte Tunisienne
du Droit à la Ville»***

”



Lutte contre les changements climatiques

CREDIF – CILG-VNG International – FCM : Une collaboration fructueuse inclusive

En 2021-2022, le CREDIF et CILG-VNG International ont entrepris de promouvoir la place des femmes dans les politiques environnementales, en collaboration avec leurs partenaires nationaux dans le cadre des activités du Comité National de Promotion de l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la Gestion des Affaires Locales, (CNP EGAL) et avec l'appui de leurs partenaires internationaux, la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et Affaires Mondiales Canada (AMC).

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre du programme «**Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie**» (PLMI), initié et géré depuis 2018, par la FCM et le Centre International de Développement pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG-VNG International) et appuyé par AMC.

Le PLMI, est mis en œuvre avec 8 municipalités tunisiennes et des partenaires nationaux: Ministères en charge des Affaires Locales et des Femmes, Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT), CNP EGAL...Il a pour but ultime d'assurer aux citoyennes, aux femmes leaders et à leurs alliés hommes, une meilleure appropriation de la gestion des affaires communales en Tunisie. Il s'agit de les outiller pour qu'ils puissent influencer les politiques nationales et celles, adoptées par les municipalités dans le sens d'une gouvernance locale inclusive, mais aussi pour promouvoir la place des femmes dans les politiques environnementales et l'action climatique.



Le CNP-EGAL, une plateforme multi-acteurs, mise en place en 2014 par le CREDIF et CILG-VNG International, est appuyé depuis 2018 par la FCM. Il agit en collaboration avec des partenaires nationaux, notamment le Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées, le Ministère en charge des Affaires Locales, la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes, et plus récemment le Ministère de l'Environnement.

Dans le contexte actuel de changement constitutionnel et législatif, les conditions d'exercice du CNP-EGAL sont en cours d'évolution afin de redéfinir ses modes de gouvernance et évoluer vers un fonctionnement en réseau¹, associant de manière plus effective toutes les parties concernées, en cherchant plus d'interaction avec la Société Civile, le secteur académique, le monde des médias, ainsi que les élues et élus municipaux.

De même, il s'agit de garantir son autonomisation en s'affranchissant de la logique institutionnelle des programmes nationaux et de coopération, souvent limitée dans le temps. Une réflexion est également lancée portant sur les mécanismes de prise de décision pour orienter les modalités d'intervention vers un travail d'aide à la décision et d'alerte face aux risques environnementaux et climatiques et pour réaffirmer son attachement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement, dans la gestion des affaires locales et l'intégration de la dimension du genre dans les lois et les politiques publiques.

“

***Le PLMI, est mis en œuvre
avec 8 municipalités tunisiennes
et des partenaires nationaux***

”

¹ RNP EGAL : Réseau National pour la Promotion de l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la Gestion des Affaires Locales.



Les femmes agentes de changement dans la lutte aux changements climatiques

Sophie Allard



Les phénomènes liés aux changements climatiques ne connaissent pas de frontière et touchent tout le monde sur la planète. En raison de la situation géographique du Canada, les changements climatiques s'y manifestent deux fois plus rapidement que le taux moyen à l'échelle mondiale. On observe déjà des changements dans le climat au Canada : la hausse des températures, les perturbations du régime des précipitations, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer.

Cependant, l'ONU rappelle que nous ne sommes pas tous égaux devant les effets des changements climatiques. En effet, ce sont les pays les moins responsables de la crise climatique qui en subissent le plus les conséquences, et qui ont le moins de ressources pour y faire face, comme les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

Des citoyen.ne.s sont venu.e.s mettre la main à la pâte en plantant les arbustes qui formeront la nouvelle forêt nourricière située à côté d'un parc pour enfants.



Changements climatiques, une dimension sexospécifique

Ce phénomène planétaire a également une dimension sexospécifique. Les femmes subissent les répercussions les plus importantes des changements climatiques, ce qui contribue à amplifier les inégalités entre les sexes en menaçant leurs moyens de subsistance, leur santé et leur sécurité.

Dans de nombreux pays, les femmes assurent l'approvisionnement en nourriture, en eau et en combustible. Elles sont aussi celles qui cultivent majoritairement les champs, et sont donc plus affectées par les grandes sécheresses et les précipitations irrégulières. Les femmes agricultrices tirant en général des revenus moindres de leur labeur, elles doivent parfois retirer leurs filles de l'école pour assurer une main-d'œuvre supplémentaire.

En agissant comme « multiplicateur de menaces », les changements climatiques contribuent également à augmenter les tensions sociales, politiques et économiques dans les environnements fragiles et touchés par des conflits. Des conflits qui trop souvent accroissent la violence familiale et les violences sexuelles, ainsi que la traite des personnes.

Lorsque des catastrophes naturelles frappent, les femmes ont généralement moins de ressources pour y faire face, ce qui menace encore plus leurs moyens de subsistance, leur bien-être et leur rétablissement, et crée un cercle vicieux de vulnérabilité aux catastrophes futures. De plus, le réchauffement de la planète apporte son lot de maladies qui fragilisent les femmes et les enfants, surtout dans un contexte où les soins de santé leur sont plus difficilement accessibles.

Une approche différentielle

Quand vient le temps de passer à l'action, les femmes et les hommes approchent souvent la lutte contre les changements climatiques de façon différente. On observe que les femmes adoptent généralement une approche plus pragmatique, qui vise à changer, dès maintenant, les façons de faire pour limiter l'impact sur la planète, alors que les hommes penchent davantage vers la recherche de nouvelles technologies qui permettront de maintenir le même style de vie.

Ces inégalités et impacts différenciés entre les sexes deviennent donc un terreau fertile pour mettre les femmes au premier plan de la lutte aux changements climatiques. Par solidarité féminine, nous nous devons de mettre l'épaulé à la roue afin de freiner les effets dévastateurs sur les femmes. Au Québec, de grands mouvements comme celui de Mères au front se sont mobilisés afin d'interpeller les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre les changements nécessaires dès maintenant. Les femmes sont aussi des actrices de premier plan pour implanter des changements dans le style de vie de la famille. On dit souvent qu'il sera plus efficace que 80 % de la population change 20 % de son mode de vie, plutôt que 20 % d'entre eux le changent à 80 %. Ensemble, il est possible de multiplier les petits gestes au quotidien qui ont un impact positif sur l'avenir de la planète, par exemple : apporter des changements aux aliments que la famille consomme (manger moins de viande, acheter des produits locaux, cultiver ses propres aliments); limiter sa consommation (en réparant les objets et en achetant des produits de seconde main), ou changer des habitudes de vie de la famille en réduisant les déchets et en compostant.



“

Il sera plus efficace que 80 % de la population change 20 % de son mode de vie, plutôt que 20 % d'entre eux le changent à 80 %.

”



Au Québec, le collectif Mères au front est né afin de canaliser la peur et la colère de mères qui n'en peuvent plus de voir la Terre s'enfoncer dans un gouffre climatique qui aura un impact majeur sur leurs enfants. Leur objectif est d'interpeller les élu.e.s de tous les paliers de gouvernement des raisons pour lesquelles elles veulent protéger l'avenir de leurs enfants. Elles demandent que les dirigeant.e.s agissent dès maintenant pour limiter les impacts des changements climatiques.

Cette sensibilité environnementale est ce qui m'a personnellement amenée à m'intéresser à l'impact des décisions prises au niveau municipal vis-à-vis des changements climatiques. En effet, près de 70 % des émissions globales de gaz à effet de serre sont la responsabilité des villes. Il est donc clair que les élu.e.s ont un rôle important à jouer afin de mieux penser les secteurs les plus énergivores leur incombant, comme la planification urbaine, le logement et les transports.

Malheureusement, Brossard, la ville dans laquelle j'ai grandi, semblait vouloir prendre un virage de densification à tout prix, au détriment de la qualité de vie de ses citoyens. Limiter l'étalement urbain en permettant à notre ville dortoir située en banlieue de Montréal d'augmenter significativement sa population pour atteindre plus de 100 000 habitants était un geste important. Mais la planification urbaine doit aussi se faire en tenant compte d'un ensemble de facteurs qui favorisent autant la santé de la planète que celle de ses résident.e.s.

En tant que simple citoyenne, j'avais aussi remarqué que l'on avait procédé à la coupe de nombreux arbres le long d'une grande piste cyclable près de chez moi. Avec toutes les interventions faites par la ville au fil des ans, ce grand corridor était devenu un long désert de bitume et de gazon devant être taillé tout l'été. Comme les arbres n'étaient plus là pour prodiguer de l'ombre, nous devions éviter ce secteur lors des périodes de canicule.



Cette sensibilité environnementale est ce qui m'a personnellement amenée à m'intéresser à l'impact des décisions prises au niveau municipal vis-à-vis des changements climatiques. En effet, près de 70 % des émissions globales de gaz à effet de serre sont la responsabilité des villes. Il est donc clair que les élu.e.s ont un rôle important à jouer afin de mieux penser les secteurs les plus énergivores leur incombant, comme la planification urbaine, le logement et les transports.

Malheureusement, Brossard, la ville dans laquelle j'ai grandi, semblait vouloir prendre un virage de densification à tout prix, au détriment de la qualité de vie de ses citoyens. Limiter l'étalement urbain en permettant à notre ville dortoir située en banlieue de Montréal d'augmenter significativement sa population pour atteindre plus de 100 000 habitants était un geste important. Mais la planification urbaine doit aussi se faire en tenant compte d'un ensemble de facteurs qui favorisent autant la santé de la planète que celle de ses résident.e.s.

En tant que simple citoyenne, j'avais aussi remarqué que l'on avait procédé à la coupe de nombreux arbres le long d'une grande piste cyclable près de chez moi. Avec toutes les interventions faites par la ville au fil des ans, ce grand corridor était devenu un long désert de bitume et de gazon devant être taillé tout l'été. Comme les arbres n'étaient plus là pour prodiguer de l'ombre, nous devions éviter ce secteur lors des périodes de canicule.

J'étais convaincue que nous pouvions faire mieux et je me suis mise à poser des questions afin de voir comment nous pouvions bonifier cet espace et d'autres dans la ville. Au fil des discussions et des rencontres, je me suis sentie interpellée et j'ai eu envie de m'impliquer dans cette ville qui est la mienne. Mon parcours

m'a finalement conduite à me présenter comme conseillère municipale, grandement encouragée par une candidate à la mairie visionnaire qui voulait mettre en place un conseil de ville paritaire.

Lors du porte-à-porte fait pendant ma campagne électorale, j'ai partagé mes inquiétudes avec les gens du quartier et j'ai compris que je n'étais pas seule à vouloir que notre ville agisse dès maintenant et limite son empreinte carbone. Je gardais également en tête que cela devait se faire en maintenant l'équilibre fragile entre l'amélioration des services offerts aux citoyens et leur capacité de payer.

Une fois élue comme conseillère municipale, et nommée à la présidence de la Commission de l'environnement et du développement durable, j'ai continué à pousser notre ville vers un réel virage vert. Naturellement, lorsque l'on est élu.e, on nous fait rapidement comprendre que pour rester au pouvoir, il faut garder ses électrices et électeurs heureux. Il est donc souvent plus facile de choisir la voie du statu quo et d'éviter les plaintes de citoyen.ne.s qui pourraient être réfractaires aux changements qui ont un impact sur leur compte de taxes ou sur leur style de vie. Personnellement, je vise à prendre les meilleures décisions pour la collectivité, qu'elles soient faciles ou difficiles. Il faut simplement prendre le temps de travailler les projets avec les citoyen.ne.s et de bien communiquer. Si les gestes que l'on pose ont du sens pour la population, le virage demandé sera plus facile à faire et les gens seront plus réceptifs à l'idée de devoir modifier leurs habitudes de vie.





Des membres du personnel de l'entreprise Yves Rocher Canada sont venus planter 1200 arbres dans le nouveau corridor de biodiversité, un projet réalisé en collaboration avec SNAP Québec, le Fond mondial de la nature et la Ville de Brossard.

C'est ainsi que la piste cyclable, autrefois désertique, est en voie de devenir un grand corridor de biodiversité. Des centaines d'arbres ont été plantés afin de créer des boisés riches au niveau écologique. En travaillant avec les citoyens et avec des partenaires comme la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) et le Fond mondial pour la nature, nous prévoyons aménager une grande friche urbaine de près de 4 kilomètres tout autour de la piste cyclable. En cessant de tondre le gazon et en plantant des fleurs indigènes, cet espace permettra d'attirer oiseaux et insectes pollinisateurs, en leur fournissant un milieu de vie complet et bénéfique pour l'écosystème de la région. L'aménagement de ces microforêts, de forêts nourricières et de jardins communautaires contribuera également à limiter les îlots de chaleur et à capter le carbone du voisinage (ce corridor longe une autoroute très achalandée).

Avant même que le projet ne démarre, les plus réfractaires au changement semblaient convaincus que les citoyen.ne.s n'allaient pas l'appuyer. Aujourd'hui, la première phase de ce nouveau corridor de biodiversité est en voie d'être complétée et la population, principalement des femmes, est venue mettre la main à la pâte en plantant des arbres avec la municipalité. Là où se trouvait autrefois du gazon à perte de vue, on voit maintenant un paysage changeant avec des fleurs multicolores qui attirent oiseaux, abeilles et papillons. Quand le projet sera complété, nous espérons relier ce corridor à la rivière Saint-Jacques et au futur Bois de Brossard, deux autres projets porteurs aux grandes qualités écologiques qui permettront de donner un coup de pouce à notre écosystème.

Solution virage vert

En tant qu'élue, je comprends encore mieux l'importance de mon rôle afin de contribuer à verdir notre municipalité et à offrir des infrastructures qui permettent aux citoyen.ne.s de se ressourcer, au cœur même de leurs quartiers. Mais la bataille est loin d'être gagnée. Avec une canopée estimée à environ 25 %, la ville de Brossard est encore loin du point de bascule de 40 % qui permettra d'offrir un environnement encore plus sain à la population, de diminuer les risques de maladies chroniques et de favoriser une meilleure santé mentale. Planter des arbres est donc un investissement significatif qui permet de lutter contre les gaz à effet de serre, de rendre nos villes plus résilientes face aux changements climatiques, d'améliorer la santé de ses citoyen.ne.s, et ce, tout en augmentant la valeur foncière des résidences. C'est donc une stratégie gagnante pour toutes et tous.

Cet exemple concret n'est qu'une initiative parmi d'autres qui peuvent être mises en place au niveau municipal pour limiter notre empreinte écologique. Les élu.e.s municipaux sont responsables de nombreux choix qui ont un poids important dans la lutte aux changements climatiques: l'amélioration du transport collectif pour limiter l'utilisation de la voiture; l'aménagement de quartiers qui favorisent les déplacements à pied et qui réduisent les îlots de chaleur par la plantation d'arbres et les toits verts; ou encore la réduction du gaspillage de l'eau en imposant une taxe à la consommation, en obligeant la réutilisation des eaux grises ou en aménageant le territoire afin de capter l'eau de pluie.



Afin de prendre plus rapidement le virage vert, nous pouvons aussi mettre la réglementation au service de la planète. Dans le guide produit pour les municipalités S'adapter au climat par la réglementation l'Union des municipalités du Québec propose une série de mesures ciblées, axées autour de dix thématiques et basées sur les meilleures pratiques et initiatives municipales en la matière. Les municipalités ont ainsi accès à des exemples concrets pour agir, en utilisant leurs outils d'urbanisme et les règlements municipaux.

Pour arriver à atteindre cet objectif de villes carboneutres, les élu.e.s ne pourront pas y arriver seul.e.s. À cet effet, la Fédération canadienne des municipalités a choisi notamment de mettre en commun le savoir de tous et d'accompagner les fonctionnaires et les élu.e.s en offrant le programme Partenaire dans la protection du climat. Il faut aussi travailler de concert avec la population. En écoutant et en mobilisant la société civile, on peut accomplir de grandes choses. Un groupe de personnes mobilisées permet d'accomplir en quelques heures ce qu'un groupe d'employé.e.s aurait complété en quelques semaines. Sachant que nous devons tous et toutes agir rapidement pour limiter le réchauffement climatique, il est primordial d'accélérer la cadence pour travailler vers un objectif commun.

Afin de nous adapter aux changements climatiques, nous devons compter autant sur les petits gestes du quotidien que sur de grands changements sociétaux. Sachant que la qualité de vie des femmes

est particulièrement menacée par ces bouleversements, nous espérons qu'elles seront nombreuses à se joindre à la lutte et que les municipalités seront à leurs côtés. Plus les femmes occuperont des postes de pouvoir qui leur permettront de décider des grandes orientations environnementales de leur communauté, plus elles pourront s'assurer de mettre en lumière l'impact que les changements climatiques ont sur les femmes partout dans le monde.

“

***Si les gestes que
l'on pose ont
du sens pour la
population, le
virage demandé
sera plus facile
à faire et les
gens seront
plus réceptifs à
l'idée de devoir
modifier leurs
habitudes de vie.***

”





Un groupe de citoyen.ne.s au parc écologique des Sansonnets pour la plantation d'arbres offerts par l'organisme Arbres Canada, en compagnie des employé.e.s de la Ville de Brossard.

Politiques environnementales : Éléments d'une lecture genre du projet de Code de l'Environnement

Henda Gafsi



D'emblée, il est important de relever que l'élaboration et la future promulgation du Code de l'Environnement, constitue une avancée notable dans le droit tunisien et les politiques publiques nationales et locales, en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de prévention et atténuation des risques climatiques et environnementaux.

C'est dans ce contexte qu'a été amorcée une lecture critique dans une perspective de genre des différentes parties du projet du Code de l'Environnement, dans sa version de septembre 2022. L'analyse portera sur les parties relatives à l'exposé des motifs, au Livre I sur les dispositions générales et au Livre II sur la gouvernance environnementale, la partie du Code la plus importante.



La dimension genre dans l'exposé des motifs

Le projet de Code de l'Environnement fait, à juste titre, une large place à l'impact du contexte constitutionnel sur l'environnement, sans toutefois mettre suffisamment en exergue, la constitutionnalisation de la décentralisation et du pouvoir local et celle de l'égalité entre les sexes. Ce fait est particulièrement notable au niveau du fonctionnement des Conseils municipaux et dans la gestion des affaires locales, y compris pour la gestion environnementale.

Le Code fait également mention de l'évolution sociale, car les «nécessités sociales génèrent de nouvelles règles de droit, autant qu'elles enrichissent celles existantes». Il serait également pertinent que le Code fasse ici référence à l'approche inclusive des droits des citoyennes et des citoyens à un environnement sain et sécurisé, ainsi qu'aux impacts différenciés des risques environnementaux et climatiques sur les femmes et sur les hommes. D'ailleurs, c'est dans cette perspective qu'a été élaborée, dans le cadre du programme **«Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie»** (PLMI), la Charte Tunisienne du Droit à la Ville, en collaboration avec la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT), et l'Association Tunisienne des Urbanistes.

L'analyse de l'exposé des motifs relève cinq objectifs, dont un premier objectif portant sur **le regroupement de tous les textes existants en Tunisie**, en rapport avec la protection de l'environnement et qui fait que le Code est «appelé à coexister avec les textes en vigueur, tout en adoptant l'approche d'une protection renforcée de l'environnement».

L'analyse approfondie de ce volet montre qu'il est important de relever, à ce niveau, que l'approche adoptée doit aussi renforcer la protection de la population et des générations futures face aux risques engendrés par des phénomènes extrêmes environnementaux et climatiques. Au sein de la population, les femmes et les groupes sociaux vulnérables sont plus démunis face aux effets des risques environnementaux et climatiques, et doivent faire l'objet, par conséquent, d'une attention particulière.

“
***Il serait pertinent
que le Code
fasse référence
à l'approche
inclusive des droits
des citoyennes et
des citoyens à un
environnement sain
et sécurisé***

”

Enfin, dans l'objectif quatre, relatif au **renforcement de la gouvernance environnementale**, le projet de Code met l'accent sur la participation de tous les acteurs concernés, y compris la Société Civile. Il serait utile à ce niveau de mentionner, parmi les acteurs de la Société Civile, les Groupements de Développement Agricole (GDA), et notamment les GDA féminins qui reconnaissent le leadership féminin dans la gestion environnementale et agricole et



prennent en considération les spécificités de leur condition, celle des ouvrières agricoles notamment. Ces dernières sont en effet exposées à différents dangers, parmi lesquels des risques environnementaux et climatiques accrus. Elles ont, d'ailleurs créé, des syndicats d'ouvrières agricoles dans quelques régions afin de défendre leurs droits face aux dangers spécifiques à leur sexe et aux conditions climatiques qu'elles affrontent.

La dimension genre dans le Livre I sur «les dispositions générales»

Le principe de l'approche genre de l'environnement est inscrit dans l'article 3 du chapitre I du Livre I qui recommande de **«prendre en considération le rôle et la vulnérabilité des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées dans la protection et la gestion de l'environnement»**. Cet article constitue une avancée louable en matière d'approche inclusive du droit de l'environnement. On pourrait ici souligner la vulnérabilité des femmes vivant et/ou exerçant en milieu rural dans l'agriculture, le ramassage du bois, la pêche traditionnelle... face aux risques environnementaux et climatiques.

Le chapitre II est spécifique aux principes fondamentaux du droit de l'environnement, acquis importants apportés par le projet. Il pourrait être proposé ici que les citoyennes et citoyens et les acteurs et actrices du secteur privé et de la Société Civile soient sensibilisés au **principe du droit de l'environnement et du droit à l'environnement**, à travers leur participation à l'établissement et à la diffusion d'une **«Charte Nationale Environnementale inclusive sensible**

au genre» venant compléter le Code de l'Environnement et la stratégie genre des changements climatiques.

Un autre acquis important réside dans le contenu des **5 articles (7 à 11)** de la Section I de ce chapitre, intitulée: **Droits et devoirs en matière d'environnement**, qui consacre le droit des individus, organisations de la Société Civile et lanceurs d'alerte, à défendre le droit à un environnement sain. Le Code n'exclut aucune partie. Il s'adresse à tous et toutes, y compris les «déplacé.e.s environnementaux», auxquels il est proposé de rejoindre les populations défavorisées et marginalisées, les femmes, les enfants, les jeunes et les porteurs de handicaps.

Dans la section II relative au **Principe du Développement Durable**, l'article 14 précise que «Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et doit inclure le droit à l'environnement pour toutes et pour tous». Il faudrait préciser ici que le processus de développement doit être inclusif et sensible à l'égalité entre les femmes et les hommes, principe qui sera, par ailleurs, appuyé par une charte morale non contraignante déjà évoquée plus haut, la: «Charte environnementale inclusive».

Enfin dans la **Section V du Livre I: «Droit à l'information et à l'éducation environnementale»**, l'article 18 stipule que **«Toute personne a le droit de demander et de recevoir des informations à temps et par des moyens adéquats»**. Ces demandes d'informations peuvent concerner neuf domaines, parmi lesquels: «Les risques inhérents à certaines activités compte tenu des moyens scientifiques existants ». Il serait ici utile de spécifier qu'il sera nécessaire de préciser



les impacts différenciés de ces risques selon les différents groupes sociaux, le lieu de résidence, le sexe, l'état de santé et l'âge des personnes affectées.

La dimension genre dans le Livre II sur la «gouvernance environnementale»

Dans l'énoncé des acteurs, les communes qui sont responsables de la gestion de tout le territoire national devraient être ici explicitement mentionnées et les compétences partagées avec l'ONAS, l'APAL, l'ANPE et l'ANGED, clarifiées. Il conviendrait, par ailleurs, de préciser dans le Code les modalités de partenariat et de coordination entre toutes les parties concernées, y compris les parties représentant les groupes défavorisés, à problématiques spécifiques et les femmes et les enfants.

Pour ce qui est du **«Plan National de Protection de l'Environnement»**, mentionné par le projet du Code, il serait utile de souligner l'articulation avec la stratégie genre des changements climatiques, le Plan de Développement Economique et Social et le Schéma d'Aménagement du Territoire National, relevant eux aussi d'une approche transversale. Pour les Plans Locaux, il serait plus judicieux d'adopter l'horizon de 5 ans correspondant au mandat des élu.e.s dans le cadre d'une stratégie locale de 15 ans.

Pour les diagnostics et les études d'impacts sur l'environnement, il faudrait prévoir des **diagnostics environnementaux genre et des études d'impacts genre, sur la base d'indicateurs par sexe** et si

possible, mettant en exergue le maximum de caractéristiques sociodémographiques, économiques et géographiques.

En conclusion, nous insisterons sur le fait que le Code de l'Environnement est un instrument de droit stratégique pour l'environnement, les politiques publiques nationales et locales, les territoires et les populations, notamment les femmes et les jeunes et que son projet mériterait d'être largement diffusé et discuté. De même, les différentes analyses méritent d'être approfondies et de faire l'objet d'une discussion élargie dans le cadre des activités du Comité National de Promotion de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans la Gestion des Affaires Locales, (CNP EGAL).

“
Pour les Plans Locaux, il serait plus judicieux d'adopter l'horizon de 5 ans correspondant au mandat des élu.e.s dans le cadre d'une stratégie locale de 15 ans

”



Économie verte : Femme et révolution culturelle, locomotives du verdissement

Nedra Boukesra

L'économie verte constitue une opportunité aussi bien pour le pays que pour la femme en Tunisie, affirme le consultant en environnement et développement durable et ancien responsable de l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), Samir Meddeb.



L'économie verte a été présentée au cours du sommet Rio+20 en 2012, comme solution alternative au développement dans le monde après des années, pendant lesquelles l'environnement «est apparu comme un frein à ce développement», a-t-il expliqué dans une déclaration au CREDIF.

Cette économie est supposée faire la part belle à l'inclusion et l'équité sociale. Or, il est difficile de concevoir l'équité sociale sans une perspective genre.

À l'échelle internationale le choix est tracé, «atteindre l'égalité pour la génération de femmes en âge de travailler dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) pourrait ajouter jusqu'à 3,1 billions de dollars à la richesse régionale», selon la Banque mondiale.

À la conquête du monde

Un rapport des Nations Unies relatif aux enquêtes quinquennales que mène l'organisation sur le rôle des femmes dans le développement (2018) recommande, à cet effet, de faire le lien entre l'égalité des sexes et le développement durable, puisque «les causes et les facteurs sous-jacents de la non-durabilité et de l'inégalité des sexes sont profondément liés».

«Les connaissances, organismes et actions collectives des femmes sont cruciaux pour trouver, démontrer et établir des voies plus durables sur les plans économiques, sociaux et écologiques. Le but est de gérer les paysages locaux, de s'adapter aux changements climatiques; de produire et d'accéder à la nourriture; d'assurer de manière durable l'accès à l'eau, l'assainissement et l'énergie», lit-on dans le rapport.

Dans plusieurs pays du monde, l'économie verte a gagné du terrain, même si l'épidémie du COVID 19 et la crise découlant de la guerre en Ukraine ont brouillé les pistes, y compris dans les pays considérés comme étant leader à l'instar de la Chine premier exportateur mondiale des panneaux solaires, l'Allemagne ou la Corée du Sud.

En effet, pour ce dernier pays d'Asie, dont la superficie réduite et les ressources limitées constituent des points de similitude avec la Tunisie (mais la comparaison s'arrête là pour le moment), la réalisation de la neutralité carbone est prévue pour 2050. En mai 2021, son ministre des finances a annoncé l'investissement de 65,4 milliards de dollars, dans des projets phares d'énergie verte d'ici 2025. La Corée du Sud est considérée comme un pôle d'innovation verte, selon l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

L'emploi, enjeu majeur

Globalement, une économie plus respectueuse de l'environnement permettra selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de créer 24 millions d'emplois à l'échelle mondiale d'ici à 2030. Quant aux pertes, elles seront de l'ordre de 6 millions postes.

Dans son rapport «Emplois et questions sociales dans le monde 2018 : Une économie verte et créatrice d'emploi», l'OIT prévoit «des créations nettes d'emploi dans les Amériques, en Asie et Pacifique et en Europe, s'élevant respectivement à 3,14 et 2 millions d'emplois, grâce aux mesures prises en matière de production et de consommation d'énergie».



Malheureusement, pour la région où se trouve la Tunisie, «il pourrait y avoir des pertes nettes d'emploi au Moyen-Orient (-0,48 pour cent) et en Afrique (-0,04 pour cent) si les tendances actuelles se prolongent, en raison de la dépendance de ces régions à l'égard, respectivement, des énergies fossiles et des mines».

La transition vers l'économie verte nécessite des pays de cette région, l'adoption de mesures d'urgence «pour former les travailleurs aux compétences exigées par la mutation écologique de l'économie et pour leur fournir la protection sociale qui facilitera leur transition vers de nouveaux emplois, contribuera à la prévention de la pauvreté et réduira la vulnérabilité des ménages et des communautés».

Cependant, l'accélération de l'emploi ne profitera pas automatiquement aux femmes. D'après un rapport publié en décembre 2021, par l'ONU-Femmes et la Banque Africaine de Développement (BAD),

“

Le pays a plus que jamais besoin de l'économie verte, non seulement pour limiter l'érosion de son capital naturel, mais également pour réduire sa dépendance énergétique

”

«les femmes ne sont pas bien positionnées pour bénéficier des énergies renouvelables, des infrastructures ou des transports».

Le rapport intitulé *Emplois verts pour les femmes en Afrique*», les femmes sont sous-représentées dans les secteurs précités, qui offriront les meilleurs emplois. «Elles sont surreprésentées dans l'agriculture, la gestion des déchets et certains domaines de l'énergie renouvelable (la biomasse) qui sont susceptibles de créer principalement, des emplois bas de gamme».

La SNEV en attente

En Tunisie, une Stratégie Nationale Economie Verte (SNEV) a été débattue en 2016. Les investissements nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie qui devrait générer 263 mille emplois supplémentaires sont estimés à 33 millions de dinars. La stratégie nécessite des financements, mais surtout, un leadership et des structures solides pour réaliser une transformation aussi ambitieuse.

Le document publié alors, par le ministère des Affaires locales et de l'Environnement souligne clairement, que «la Tunisie a besoin de l'économie verte résiliente aux changements climatiques, car les impacts climatiques sur tous les secteurs et sur le littoral ont été évalués et des conséquences désastreuses sont identifiées si des mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas prises en compte pour rendre les projets et les investissements résilients aux changements climatiques».

Le pays a plus que jamais besoin de l'économie verte, non seulement pour limiter l'érosion de son capital naturel, mais également pour réduire sa dépendance



énergétique et «ouvrir de nouvelles voies de croissance», d'autant plus que le modèle économique en vigueur jusqu'à présent, a montré depuis plus de 10 ans, ses limites.

Parmi les raisons exigeant la mise en œuvre de cette stratégie, le document a cité également, les opportunités économiques qu'offre cette économie, le gain en productivité et en efficience, ainsi que la mise à profit de toutes les opportunités de financements internationaux dans ce domaine.

Une opportunité réelle pour le pays et pour ses femmes

Aussi bien dans le monde qu'en Tunisie, l'économie verte est confrontée à plusieurs défis, notamment, ceux relatifs au financement. L'argent étant le nerf de la guerre, l'universitaire tunisien Moez Laabidi attire l'attention dans un article paru le 16 octobre 2022, sur la réticence qui émerge parallèlement, à ces difficultés. Se référant à une note de la Banque Centrale Européenne, Laabidi note qu'une forte exposition du secteur bancaire pourrait être source de risque systémique. Il évoque le «greenflation» et la flambée des prix des intrants du renouvelable ainsi que la montée de la résistance sociale.

Le consultant en environnement et développement durable Samir Meddeb, reconnaît de son côté que le financement pose toujours problème et qu'en ce qui concerne la concrétisation des opportunités et des gisements de projets en économie verte, leur matérialisation demeure complexe et difficile. Les besoins en produits et services verts restent encore à développer.

“

***La femme constitue
un acteur majeur
de la transition vers
l'économie verte***

”

Ainsi, l'installation de l'économie verte en Tunisie est tributaire de l'ancrage de l'environnement dans les pratiques et le quotidien des Tunisiens, dit-il. Le défi du pays réside dans sa capacité à intégrer l'environnement dans tout le processus de développement, ce qui nécessite une révolution culturelle.

À cet égard, la femme constitue un acteur majeur de la transition vers l'économie verte pour plusieurs raisons. Meddeb cite d'abord, l'agriculture, un des secteurs clés de l'adaptation aux changements climatiques et de l'économie verte, où la femme tunisienne représente entre 60 et 80% de la main-d'œuvre.

Ensuite, dans les traditions de la société tunisienne, la femme fait vivre la famille. Ainsi, ses choix en matière de consommation sont en relation avec les modes de production et partant les modes d'adaptation dans le pays.

Meddeb rappelle, en conclusion, que la femme, étant celle qui transmet la vie, elle demeure particulièrement, sensible à l'environnement à l'écologie, et peut ainsi véhiculer le changement, dont le pays en a tellement besoin en ces temps difficiles.



Économie verte : Définition et stratégie de la SNEV

Le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) définit l'économie verte comme une économie «qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion».

Dans, la Stratégie nationale Économie verte (SNEV), le ministère de l'Environnement affirme que l'économie verte permet de réduire les nuisances, les pollutions et toute forme de dégradation des milieux et des écosystèmes, et partant favorise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle augmente les opportunités d'emplois et de création de richesse, plus particulièrement, auprès des jeunes diplômés et réduit le chômage. Elle favorise la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la compétitivité des entreprises et leur image de marque, selon ses propos.

Elle constitue, une conciliation entre l'environnement et le développement et une manière de faire qui permet de réduire la pression sur les ressources naturelles et sur l'environnement, tout en réduisant les quantités de déchets et de rejets issus des activités humaines, ajoute ce naturaliste de formation.

La SNEV, s'articule autour de 9 axes, selon le site du ministère. Il s'agit de :

- **Premier Axe** : une agriculture efficiente dans l'usage des ressources naturelles, moins polluantes et à production durable.
- **Axe 2** : Garantir et sécuriser l'alimentation en eau potable et l'assainissement à tous les citoyens.
- **Axe 3** : Une gestion intégrée des déchets qui améliore le cadre de vie, valorise les déchets recyclables et réduit les émissions.
- **Axe 4** : Une gestion adaptative et améliorée des ressources forestières et pastorales face aux changements climatiques.
- **Axe 5** : Développer une économie moins dépendante des énergies fossiles.
- **Axe 6** : Promouvoir une industrie propre à plus forte valeur ajoutée.
- **Axe 7** : Améliorer l'accessibilité à un transport public performant et de qualité.
- **Axe 8** : Favoriser l'intégration de EE (Efficacité Energétique) et l'émergence de nouveaux modes de construction écologiques.
- **Axe 9** : Promouvoir un tourisme durable et diversifié.



La prise en compte de la problématique du genre dans la lutte contre les changements climatiques en Tunisie

Adel Ben Youssef



Ce court texte a pour objectif de décrire les avancées de la prise en compte du genre dans la politique climatique en Tunisie. Pour ce faire, nous allons commencer par décrire le contexte des changements climatiques dans le monde, puis détailler ses effets sur le genre. Nous examinerons ensuite les avancées en Tunisie de cette problématique sur le terrain juridico-institutionnel avant de détailler les actions de terrain en cours d'exécution.



Une nouvelle réalité mondiale qui aggrave les inégalités existantes

Les changements climatiques constituent aujourd'hui l'un des défis les plus importants auquel la communauté internationale est confrontée. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne cessent d'augmenter provoquant un dérèglement climatique fort. Le GIEC fait constater que le climat de la planète change, et plus rapidement que prévu. Les conséquences du dérèglement climatique sont ressenties au jour le jour et partout dans le monde. La température de la Terre devrait augmenter de 1,5°C d'ici à 2030, soit une décennie plus tôt que les prévisions antérieures (2021). Cinq scénarios ont été élaborés par le GIEC pour anticiper le futur. Le plus pessimiste prévoit un réchauffement de 3,3 à 5,7°C à la fin du XXIème siècle.

Les conséquences d'un tel réchauffement sont, en premier lieu, l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles. Des événements climatiques extrêmes de plus en plus intenses et longs (orages, inondations, sécheresse, feux de forêts...), une raréfaction des ressources naturelles (surtout des ressources hydriques), un changement de localisation de certaines maladies, une vulnérabilité croissante du littoral (la mer pourrait gagner un mètre d'ici 2100 et deux mètres d'ici 2300), une intrusion marine des nappes phréatiques seront observés. Selon les experts, les conséquences du dérèglement climatique seront extrêmes et irréversibles pour la planète.

La Tunisie connaîtra dans les années à venir une augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, feux de forêt...), une diminution des précipitations et une hausse des températures. Alors que les températures moyennes à la surface du sol ont augmenté dans le monde de 1,2°C, la région méditerranéenne se réchauffe plus fortement et les températures ont déjà augmenté de 1,5°C. En effet, d'ici 2050, la température moyenne en Tunisie devrait augmenter de 1.9°C, soit de 10% par rapport aux valeurs actuelles, et de 3.9°C en 2100, soit 20% d'augmentation. Cette tendance met sous pression notre économie et notre mode de vie.

Les impacts des changements climatiques varieront selon les régions, les générations, les classes d'âge, les groupes de revenu et le sexe. Les personnes qui sont déjà les plus vulnérables et marginalisées subiront les impacts les plus importants. Les femmes sont de plus en plus considérées comme plus vulnérables que les hommes aux impacts des changements climatiques, principalement parce qu'elles représentent la majorité des pauvres dans le monde et sont proportionnellement plus dépendantes des ressources naturelles menacées.

En dépit des conditions économiques fortement dégradées par les impacts de la pandémie du COVID-19, qui ont frappé gravement l'économie du pays et les catégories vulnérables - particulièrement les femmes-, la Tunisie affiche sa volonté de poursuivre les avancées juridico institutionnelles pour le renforcement économique et social durable, et maintient



ainsi son statut de pays d'avant-garde dans le monde arabe en matière de droits de la femme et son émancipation. Ce statut implique que soit confié aux femmes un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques.

Une problématique à plusieurs niveaux : revenus, conditions de travail, leadership et participation

Il existe de nos jours une unanimité pour améliorer les moyens de subsistance des femmes dans le contexte des changements climatiques. Ceci passe par le renforcement de leur adaptation en garantissant l'accès, le contrôle et la propriété des femmes des ressources (telles que la terre, les biens et les opportunités de revenus pour une autonomie financière), ainsi que l'accès aux ressources de développement.

Trois problématiques sont à distinguer : d'une part, il est vital de garantir les conditions de participation économique aux femmes et de garantir des revenus décents. D'autre part, il convient de considérer les femmes comme des agents de changement. Enfin, il est important de renforcer le leadership des femmes dans la lutte contre le changement politique en garantissant un rôle important dans la définition et la mise en place des politiques climatiques.

Les changements climatiques affectent les conditions de travail et les revenus des femmes de manière importante. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes rurales impliquées dans le secteur agricole et le secteur hôtelier. Les pertes de revenus sont très fortes en présence d'événements

climatiques extrêmes impactant les récoltes. L'investissement dans des technologies vertes économes en main-d'œuvre, sensibles au genre et culturellement appropriées, dans des systèmes de collecte, de stockage et d'irrigation de l'eau, et dans des substituts aux combustibles est important pour la réduction des vulnérabilités.

Le genre est un sujet de première importance en matière de lutte contre les changements climatiques. Les femmes sont de puissants agents de changement, et les avantages considérables de la diversité et de la parité entre les sexes dans le leadership et la prise de décision sont de plus en plus reconnus dans toutes les sphères. Alors que les femmes mènent l'action et l'activisme climatiques de première ligne, elles sont sous-représentées dans la prise de décision environnementale et climatique à tous les niveaux.

“
***il est vital de
garantir les
conditions de
participation
économique
aux femmes et
de garantir des
revenus décents***

”



La prise en compte en Tunisie est réelle mais la transition juste reste à définir !

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée permet à la Tunisie de communiquer des efforts d'atténuation et d'adaptation ambitieux pour contribuer à la riposte mondiale à la menace des changements climatiques et atteindre les objectifs prévus par l'article 2 de l'Accord de Paris. La CDN actualisée est aussi totalement en ligne avec les priorités de développement économique et social de la Tunisie, notamment à travers: Son alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies tel que l'ODD 5 «Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles» mais aussi l'ODD 13 «Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions».

Au niveau de la CDN actualisée, le genre est un axe transversal. Il est intégré aux deux volets atténuation et adaptation. Sur le plan juridique, l'article 3, paragraphe 4 du projet de code de l'environnement prévoit que le code tend à prendre en considération «le rôle et la vulnérabilité des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées dans le cadre des activités de protection et de gestion de l'environnement»

Selon plusieurs études menées sur le genre en Tunisie, les changements climatiques affectent aussi bien les hommes que les femmes, mais ses impacts varient selon les régions, les catégories sociales, les générations et le genre. Les femmes sont

considérées comme plus vulnérables aux changements climatiques étant donné leur plus grande exposition aux inégalités sociopolitiques et économiques. Les études sectorielles de vulnérabilité aux changements climatiques existant en Tunisie sont toutes considérées comme « neutres » en termes de genre. En effet, la question de la vulnérabilité a été abordée sous l'angle socio-économique et environnemental (agriculture, ressources en eau, écosystèmes, etc.) et lorsque la dimension humaine a été intégrée, les questions connexes ont été abordées de manière globale, sans tenir compte des différents besoins, priorités et rôles.

La COP 27 a été mise sous le signe de la mise en œuvre. Ainsi, après avoir défini les cadres stratégiques, les années 2023-2030 seront celles de la mise en place des actions pour l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques. Ainsi, il est nécessaire de passer à l'acte et de mettre en place les politiques adéquates pour la réalisation de cette transition juste.

De nombreux projets sont mis en œuvre de nos jours...mais une mise à l'échelle est nécessaire !

Plusieurs projets sont menés de nos jours en matière d'adaptation aux changements climatiques touchant particulièrement les femmes - surtout les femmes rurales - en Tunisie. Sans chercher l'exhaustivité, nous tenons à citer trois projets exemplaires. L'idée transversale est l'autonomisation de la femme afin qu'elle puisse faire face à la variabilité des revenus causés par les



changements climatiques.

Le projet PERR se propose de fournir une chaîne de solutions et un appui spécifique aux jeunes et femmes pour les aider à trouver un emploi stable et pérenne. Mise en œuvre par la GIZ, ce projet repose sur le soutien inconditionnel des acteurs publics et privés régionaux, ainsi que de la société civile. Il vise à améliorer la situation de l'emploi des femmes et des hommes bénéficiaires dans les zones rurales d'intervention. Les bénéficiaires de ce projet sont Kairouan, Kébili, Mahdia et Tozeur.

Le projet AFERE poursuit comme objectif principal une autonomisation économique améliorée des femmes rurales à travers l'entrepreneuriat et un écosystème de l'entrepreneuriat plus favorable. Il répond ainsi aux deux objectifs interdépendants et se renforçant mutuellement : améliorer les capacités et les compétences des femmes entrepreneures et futures femmes entrepreneures rurales et faciliter leur accès aux finances et augmenter leurs revenus et rendre l'écosystème de l'entrepreneuriat plus propice à l'émergence et au développement de femmes entrepreneures rurales dans les deux gouvernorats pilotes et au niveau national.

Le projet de l'OIT «Travail décent pour les femmes en Égypte, en Tunisie et au Maroc» vise à renforcer la capacité du gouvernement et des partenaires sociaux en Égypte, en Tunisie et au Maroc à promouvoir une croissance verte et inclusive et la création d'emplois, à améliorer la capacité des entreprises informelles dirigées par des femmes à développer des activités génératrices de revenus et développer des PME formelles dirigées par des femmes en Égypte, au Maroc et en Tunisie grâce à l'utilisation de compétences et de technologies vertes.

Le projet ESPAS vise à augmenter la

“
***la problématique
genre est
transversale dans
les politiques
climatiques.
Elle est de première
importance pour
la réalisation d'une
transition juste***
”

multifonctionnalité et la diversification des productions agricoles dans des aires rurales marginales en Sicile et en Tunisie, à travers la valorisation d'espèces végétales autochtones qui ont une grande valeur nutraceutique et pour la santé, en mettant la connexion entre les chercheurs, les agriculteurs et les entreprises opérantes dans les domaines liés à l'industrie agroalimentaire afin de créer une filière liée à ces espèces qui peut donner un impact économique et social pour les deux régions.

En conclusion, la problématique genre est transversale dans les politiques climatiques. Elle est de première importance pour la réalisation d'une transition juste. Alors que sa prise en compte dans les sphères stratégiques a été faite - notamment dans le cadre de la CDN, la politique genre et climat, la SNC-RCC - la mise en œuvre et le financement de sa mise en œuvre seront au cœur des préoccupations durant les années 2023-2030. Il s'agit de mener deux combats simultanés: au niveau international, pour mobiliser la finance climatique nécessaire et au niveau local pour une mise en œuvre profitant aux populations locales.



BIODIVERSITÉ **Ecotechnologie**

RECYCLAGE
DÉCHETS

النظام البيئي



BILAN

الإقتصاد الدائري

CARBONE

إعادة تدوير النفايات



الاقتصاد الأخضر



الاحتباس الحراري

الأمن الغذائي



GENRE

GAZ À EFFET
DE SERRE

النفايات

Diplomatie verte

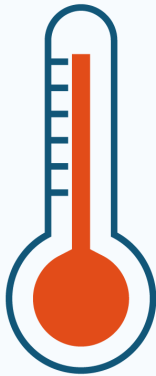
التغيرات

التنمية المستدامة



المناخية

البصمة البيئية



النمو الأخضر



التصميم الإيكولوجي

امتصاص الكربون

CHANGEMENTS

CLIMATIQUES

التنوع البيولوجي

الطاقة توليد

الغازات الدفيئة



Place des femmes dans les politiques et les problématiques environnementales qui s'aggravent

Hela Ben Youssef

L'a Tunisie affronte aujourd'hui des problèmes environnementaux critiques qui touchent toutes les régions et tous les citoyens, mais plus particulièrement les zones les plus menacées et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les populations défavorisées et les femmes, plus exposées aux aléas climatiques, dans les zones urbaines, comme dans les zones rurales et naturelles.





Les problèmes environnementaux qu'affronte le pays sont liés à de nombreuses vulnérabilités institutionnelles, écologiques, environnementales et climatiques. Ils affectent de manière différenciée les localités, les régions, les milieux, les citoyens selon leurs lieux de résidence et de travail, leurs sexes, leurs âges et leurs conditions sociales et physiques.

Vulnérabilités institutionnelles et écologiques

Les femmes en situation de vulnérabilité, vivant dans les zones marginalisées et sensibles à la dégradation de l'environnement

et aux changements climatiques, notamment en milieu rural, mais également en milieu urbain et péri-urbain, sont particulièrement concernées par la question.

Les problèmes concernant les aspects environnementaux se manifestent notamment par:

- Une insuffisance des capacités d'anticipation, de gestion, de coordination et de résilience des différentes institutions impliquées dans la prise en charge des diverses questions environnementales aux différentes échelles territoriales,
- Une fragilité croissante du littoral, conséquence d'une concentration

¹ Source : données de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral



exagérée de la population et de la majorité des activités de développement, mais aussi de la menace de l'élévation du niveau de la mer, due aux changements climatiques, auxquels la Tunisie est particulièrement exposée sur ses 2300 km de côtes comprenant 68% de linéaire continental, 20% de linéaire insulaire et 12% de linéaire artificialisé¹.

- Une problématique de gestion des eaux désormais centrale et multi-dimensionnelle. La Tunisie est un pays connaissant un stress hydrique aigu. Les villes tunisiennes sont caractérisées par des pertes sur les réseaux, par un gaspillage croissant de l'eau, par la faible mobilisation des eaux des pluies et par un faible recyclage des eaux. Par ailleurs, les risques d'inondation augmentent dans les zones urbaines, liés au sous-dimensionnement des canaux d'évacuation des eaux de pluie, les problèmes d'entretien, le rejet des responsabilités entre les institutions en charge de ce problème, la croissance urbaine anarchique et l'avènement des événements climatiques extrêmes, orages et tempêtes. Les dégâts économiques et sociaux sont importants.
- Un patrimoine naturel non protégé fortement exposé aux aléas climatiques et à l'impact d'une urbanisation anarchique. Les espaces verts sont insuffisants dans les zones urbaines, alors que ce sont les seuls espaces où les familles en général, et les familles pauvres en particulier, peuvent se divertir. Des approches et des réglementations d'urbanisme insuffisantes ou mal appliquées ne contribuent pas à l'amélioration de la situation. Certains jardins et espaces publics, souvent vandalisés par les citoyens, sont perçus comme des terrains non sécurisés et peu fréquentables, tout particulièrement pour les femmes.
- Des pollutions diverses qui menacent la vie et la qualité urbaines. Elles sont induites par :
 - Des industries polluantes. Tous les gouvernorats du pays sont touchés par la pollution, qu'elle soit industrielle dans le Sud, marine par les hydrocarbures sur le littoral, ménagère en milieu urbain surtout dans les grandes villes ou touchant les espaces naturels du Nord-Ouest et du Grand Sud,
 - Un problème de gestion des déchets de plus en plus aigu. La gestion des déchets solides en Tunisie n'arrive pas encore à atteindre le niveau de performance souhaité. Des progrès ont été réalisés, mais de sérieux problèmes de propreté, gouvernance et financement persistent avec leurs effets sur l'environnement, la santé et le développement socio-économique. L'épisode du Grand Sfax qui a tenu en haleine les autorités nationales et locales et la Société Civile au cours de ces derniers mois est particulièrement significatif,
 - Un défi sanitaire préoccupant. La perturbation de l'écosystème par l'Homme peut avoir des répercussions sur la santé de plusieurs façons,
 - L'aggravation des pollutions domestiques, industrielles, agricoles, liées au trafic automobile portuaire, aérien..., affectant tous les milieux (terrestre, hydrique, marin, atmosphérique, espaces communaux, urbains et ruraux).



- Un problème structurel du transport public avec des services qui se sont encore détériorés depuis 2011. La Tunisie dispose d'une infrastructure obsolète, peu confortable et polluante qui ne répond plus aux besoins des citoyens, notamment dans les grandes villes. Le problème est pire dans les régions de l'intérieur où les transports publics sont très insuffisants et il affecte plus particulièrement les femmes, victimes non seulement de la pénibilité des déplacements dans les transports publics, mais également de problèmes de harcèlement de la part des usagers de sexe masculin.

Les femmes gardiennes au quotidien face aux aléas environnementaux

La présence massive des femmes dans les Conseils Municipaux (47% des conseillers municipaux) et d'un grand nombre d'entre elles à la tête des Commissions Municipales de l'Environnement et la création en octobre 2021, du nouveau Ministère de l'Environnement, avec à sa tête une femme, constituent des opportunités à saisir pour valoriser l'expertise et le leadership féminin dans le champ des politiques environnementales aux niveaux national et local.

Par ailleurs, les femmes surtout en milieu rural et péri urbain défavorisé, sont les gardiennes au quotidien de l'approvisionnement des foyers en sources d'énergie et en eau potable. Elles sont aussi amenées à se préserver d'accidents divers (foulures, chutes, brûlures, épuisement...) et de harcèlement de la part de certains hommes qui croisent leurs chemins, notamment dans les zones montagneuses ou semi-désertiques.

C'est dans ce contexte - à la fois préoccupant pour ses impacts sur les femmes et les hommes et porteurs, en termes de politiques publiques environnementales - que le CNP EGAL a proposé de concentrer son action en 2021-2022, sur la question de « la place des femmes dans les problématiques et les politiques environnementales ».

CNP EGAL : Une vision ... capitaliser les acquis

Face aux défis posés, CNP EGAL a dressé ses priorités avec, en premier lieu, l'impératif de développer la communication et la sensibilisation concernant les principaux enjeux et défis en matière de genre et d'environnement, auprès des parties concernées et de l'opinion publique. Des actions sont développées pour la réalisation de supports de communication et d'information appropriés, mais aussi la participation aux événements nationaux et internationaux (13 août, 16 jours d'activisme contre la VEF, Journée Internationale des femmes ...) portant sur la thématique du renforcement de « la place des femmes dans les problématiques et politiques environnementales ».

Il s'agit aussi de documenter et de capitaliser les approches, outils et projets développés par le CNP EGAL dans ce domaine au cours de ces dernières années, notamment les lectures genre du Code des Eaux (2022), et du Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (2020), la participation à l'élaboration de la Charte du Droit à la Ville (2022), où la question du Droit des femmes à la ville et à un environnement sain occupe une place importante. Il faut également signaler la contribution du CNP EGAL à l'intégration du principe de l'égalité de genre dans le Code des Collectivités Locales



(publié en avril 2018) qui a permis de consacrer trois niveaux de participation des femmes tunisiennes aux affaires locales, à savoir :

- a. L'obligation de la participation des femmes dans toutes les commissions du conseil municipal, notamment les commissions «propreté, santé, environnement», «affaires de la femme et de la famille, «égalité des chances et égalité entre les sexes», «travaux et aménagement urbain»,
- b. La parité dans la distribution des fonctions municipales, y compris les fonctions liées à la gestion environnementale et sanitaire et à la gestion des services techniques en général.
- c. L'adoption de l'approche genre dans les politiques publiques de proximité, et tout particulièrement les politiques liées à la propreté et à la gestion environnementale et sanitaire.

L'impact des questions environnementales sur les femmes, constitue l'un des axes prioritaires de CNP-EGAL. Cet aspect est particulièrement valorisé à travers les témoignages de femmes leaders, d'élues, de citoyennes, mais des notes d'expert.e.s basées sur l'analyse des données et de la documentation existante en Tunisie, dans la région et dans le monde, notamment au Canada.

Dans sa vision, CNP EGAL veille tout autant à développer les échanges entre membres du réseau, entre les partenaires nationaux locaux et internationaux, en particulier dans le cadre du PLMI. Des stratégies et des actions de lobbying sont également mises en place en vue d'influencer la législation,

les politiques environnementales, les politiques territoriales et la gouvernance locale. L'objectif étant la promotion du droit de toutes et de tous à un environnement sain et le renforcement de la place et du leadership des femmes dans l'action environnementale.

La concertation multi-acteurs compte aussi parmi les actions développées à travers la mise en place d'une plateforme d'échange thématique, porté par le CNP EGAL, afin de débattre de la question de «la place des femmes dans les politiques environnementales» et mettre en place, à cet effet, un groupe de travail restreint au sein du CNP EGAL.

D'autres actions sont aussi prévues, on cite notamment, la mise en place d'une stratégie de veille juridique «environnementaliste et sensible au genre» et l'élaboration de recommandations/préconisations pour le renforcement de « la place des femmes dans la législation et les politiques environnementales».

“
***L'impact des
questions
environnementales
sur les femmes,
constitue l'un des
axes prioritaires de
CNP-EGAL***

”





Appuyer le leadership féminin pour des communes vertes, inclusives et sécuritaires : l'exemple du PLMI

Chantal Havard

Le Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI) est mis en œuvre en Tunisie depuis 2018, par la Fédération canadienne des municipalités et CILG-VNG International. Il a été développé dans un contexte favorable à la décentralisation et suite à l'élection d'un nombre record de femmes au niveau municipal. Le PLMI est appuyé financièrement par Affaires mondiales Canada, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique féministe d'aide internationale.



Ce programme novateur vise à accroître la participation et l'influence des femmes tunisiennes dans les affaires locales (élues et non-élues) ; à rendre les gouvernements locaux plus inclusifs et genrés dans leur offre de services à la population ; ainsi qu'à contribuer à la mobilisation d'acteurs nationaux en faveur d'une plus grande intégration du genre dans la législation et autres politiques qui ont une incidence au niveau local.

Pour ce faire, le PLMI travaille avec une diversité d'acteurs et les mobilise dans l'atteinte d'objectifs communs. Le Programme collabore ainsi de près avec, notamment, la Fédération nationale des communes tunisiennes, le Réseau tunisien des femmes élues, le CRÉDIF ainsi que huit communes tunisiennes. Bien que la question environnementale ne fût pas au centre du design original du projet, elle s'est vite imposée comme une composante incontournable, suite aux consultations initiales faites auprès des femmes et autres parties prenantes et aux stratégies d'adaptation du PLMI aux priorités de ses partenaires.

Écouter la voix des femmes

L'accès à un environnement sécuritaire, vert et agréable, ainsi qu'à des lieux de socialisation et de détente pour les femmes est ressorti clairement comme étant un manque et une priorité. Alors que les hommes se rencontrent au café, les femmes et leurs enfants disposent de très peu d'endroits où se retrouver, faire du sport et échanger. Dans le cadre de l'appui donné par le PLMI à ses huit communes partenaires pour la réalisation d'un projet sexo-spécifique qui réponde aux besoins des femmes, six communes sur huit ont choisi de développer un projet autour de la question des espaces inclusifs.

Ainsi, grâce à la mobilisation citoyenne et à celle des femmes en particulier, ainsi qu'à la collaboration entre la société civile, les élu.e.s, l'administration municipale et le secteur privé, des espaces conviviaux et accueillants ont pu voir le jour. On cite à cet égard le réaménagement et le verdissement de parcs et autres espaces publics ; l'aménagement d'une salle de sports pour les femmes et leurs enfants; l'aménagement d'une plage municipale avec buvette et vestiaires séparés pour les femmes et les hommes ; et le verdissement d'un jardin d'enfants et l'ajout de modules de jeux. Ces projets répondent à des besoins spécifiques exprimés par les femmes, ou facilitent la pratique d'activités mixtes.

D'autres initiatives portées par des femmes leaders issues de la société civile, femmes qui ont été appuyées par le PLMI, rejoignent également ces préoccupations liées à l'accès à un environnement sécuritaire, sain et accessible à toutes et tous : on parle ici de parcours de santé, d'éclairage public dans des lieux à haut risque pour les femmes, d'infrastructures accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'un préau devant l'école primaire pour que les mères accompagnant leurs enfants puissent s'y abriter, etc. Ces améliorations concrètes de l'environnement immédiat ont un impact important sur la qualité de vie des femmes et de leur famille, ainsi que sur leur sentiment de sécurité.

En plus des projets et initiatives appuyées, le PLMI a contribué au renforcement des capacités des administrations municipales en matière de planification et d'aménagement d'espaces publics inclusifs, lors d'ateliers de formation en présentiel et de webinaires. De nombreux partenaires canadiens issus du monde municipal ont pris part à ces formations et ont partagé leur propre expérience.



Se doter d'outils pour une gestion environnementale inclusive

L'arrivée de la COVID, la désorganisation qui en a résulté et l'impact sur l'environnement immédiat ont mis en lumière le rôle central des municipalités dans la gestion de crises, tout comme l'importance de prendre en compte les besoins des populations les plus vulnérables et impactées par ces crises. Les communes tunisiennes, tout comme ce fut le cas un peu partout dans le monde, étaient peu préparées pour faire face à une crise de cette ampleur, ou pour toute autre crise (climatique, environnementale, etc.) d'ailleurs. Un même constat global a été fait quant aux impacts démesurés de la COVID sur les femmes, d'une part, et leur rôle de première ligne dans la gestion de la COVID, d'autre part.

Aussi était-il naturel pour le PLMI, en concertation avec les communes tunisiennes, de construire sur l'exemple de la COVID pour doter les municipalités des compétences et outils nécessaires afin de se préparer et de répondre aux crises, avec une approche inclusive et genrée. Des formations sur les différents aspects de la gestion de crises ont été offertes, et un guide sur la gestion de crises inclusive au niveau municipal, avec fiches pratiques, a été réalisé durant les deux dernières années.

D'autre part, afin de doter les communes tunisiennes et la société civile d'un outil rassembleur et bien articulé pour défendre le droit à un environnement sain, sécuritaire, égalitaire et durable, le PLMI a contribué au développement d'une Charte tunisienne du droit à la ville. Cette charte repose sur les principes de dignité humaine, de liberté, de justice sociale, d'égalité et de démocratie. Liant les principes de droits, responsabilités et engagements, la Charte tunisienne du droit à la ville a valeur de contrat social, et prévoit l'engagement de toutes les parties concernées (institutions publiques, société civile, collectivités locales, acteurs privés, citoyennes, citoyens), à la défense des droits de toutes et de tous à la ville et à l'amélioration constante des services à la population dans la ville. Cette charte est en cours de finalisation et sera partagée incessamment.

Conclusion

Les activités du Programme pour un leadership municipal inclusif prendront fin en décembre 2022. Nous sommes confiants que son impact, ses retombées et ses liens avec les priorités environnementales identifiées par et pour les femmes perdureront.

“

Durant les deux dernières années, des formations sur la gestion de crise et un guide sur la gestion inclusive au niveau municipal ont été réalisés

”



**DR. NAJLA BEN MILOUD, PRÉSIDENTE DE LA LIGUE
NATIONALE DES CHERCHEUSES TUNISIENNES DE L'UNFT**



**« Les femmes sont la clé
des stratégies de lutte aux
changements climatiques...
elles sont porteuses de solutions »**

Propos recueillis par Khadija Souissi

Quelle place des femmes dans le contexte inquiétant des changements climatiques? Dr. Najla Ben Miloud, Présidente de la Ligue Nationale des Chercheuses Tunisiennes de l'UNFT, chercheuse au Centre national des sciences et technologies nucléaires, nous livre son analyse. Interview.



Dans le contexte de changements climatiques, quelle est la situation de la Tunisie ?

Les effets des changements climatiques sur les secteurs agricole et agroalimentaire sont évidents. En effet, la production agricole dépend fortement du temps et du climat. En l'absence de précipitations adéquates et de températures appropriées, les récoltes sont mauvaises et les pâturages deviennent stériles. La Tunisie étant l'un des pays les plus vulnérables à la variabilité et aux changements du climat, il est clair que les populations qui sont déjà les plus vulnérables et les plus marginalisées seront les plus touchées. Il est probable que les pauvres, principalement dans les pays en cours de développement, seront touchés de manière disproportionnée et auront donc le plus besoin de stratégies d'adaptation pour faire face aux changements climatiques.

La Tunisie est particulièrement vulnérable aux changements climatiques en raison de sa dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture sous pluie, ce qui ne fait qu'aggraver encore la pauvreté et le manque de capacités. Les principaux impacts à long terme incluent notamment: la variabilité des régimes pluviométriques affectant l'agriculture et réduisant la sécurité alimentaire, la baisse des ressources de pêche en raison de l'augmentation de la température de l'eau, les déplacements des maladies vectorielles, la montée du niveau des océans affectant les zones côtières basses et abondamment peuplées ainsi que la pression accrue sur les ressources aquifères.

Les femmes semblent être parmi les catégories les plus éprouvées par les changements climatiques, quelles sont les éventuelles causes ?

La vulnérabilité des femmes aux changements climatiques résulte de plusieurs facteurs sociaux, économiques et culturels. Sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté, 70% sont des femmes. Dans les régions urbaines, 40% des ménages les plus pauvres ont une femme pour chef de famille. Alors que les femmes jouent un rôle clé dans la production alimentaire mondiale (50 à 80%), elles détiennent moins de 10% des terres. Les femmes représentent un pourcentage important des communautés pauvres qui dépendent des ressources naturelles locales pour assurer leurs moyens de subsistance.

Elles contribuent jusqu'à 50% à la main-d'œuvre agricole. Les femmes s'occupent principalement de l'agriculture de subsistance, de l'aviculture et du petit élevage pour la consommation familiale. Elles ne peuvent disposer pleinement et librement des biens et des services environnementaux ; elles participent très peu à la prise de décision et sont exclues des projets de gestion de l'environnement. Elles sont donc moins aptes à faire face aux changements climatiques. Les changements climatiques seront donc un facteur supplémentaire de stress qui aggraveront leur vulnérabilité.



Dans des conditions climatiques extrêmes, comme les périodes de sécheresse et les inondations, elles tendent à travailler plus pour garantir leurs moyens de subsistance, ce qui leur laisse moins de temps pour se consacrer à la formation et à l'éducation, au développement des compétences ou pour percevoir un revenu.

Dans de nombreuses sociétés, les normes culturelles et les responsabilités familiales empêchent les femmes d'émigrer, de chercher un refuge dans d'autres lieux ou de rechercher un emploi lorsqu'une catastrophe survient. Une telle situation risque d'alourdir le fardeau qui pèse sur les femmes. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production alimentaire résulte pour 60 à 80% du travail des femmes dans les pays en voie de développement. Elles en sont rarement propriétaires. Les femmes sont la clé des stratégies de lutte aux changements climatiques. Elles ne sont pas que des victimes des réchauffements climatiques. Elles sont aussi et surtout des porteuses de solutions avec lesquelles il faut compter.

Comment est-il possible de concrétiser cela ?

Les femmes devraient prendre part à la prise de décision aux niveaux national et local concernant l'allocation des ressources aux initiatives liées aux changements climatiques. Les femmes ne sont pas seulement les victimes des

changements climatiques, elles peuvent aussi agir activement et efficacement pour promouvoir les méthodes d'adaptation et d'atténuation. La collecte et l'entreposage de l'eau, la préservation de la nourriture et son rationnement, la gestion des ressources naturelles sont des domaines traditionnellement maîtrisés par les femmes. Pour y parvenir et pour améliorer les capacités d'adaptation des femmes dans les pays en développement, en particulier en Tunisie il est important de prendre en compte les recommandations suivantes :

- Identifier les impacts sexospécifiques des changements climatiques et la mise en place de mesures pour y répondre en particulier dans les domaines liés à l'eau, à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, à l'énergie, à la santé, à la gestion des catastrophes et aux conflits.
- Prendre en compte les priorités et les besoins des femmes dans les projets de développement ainsi que pour leur financement.
- Assurer la participation des femmes à la prise de décision aux niveaux national et local concernant l'allocation des ressources aux initiatives liées aux changements climatiques.
- Encourager les investissements prenant en compte la dimension sexospécifique dans les programmes d'adaptation et d'atténuation, le transfert des technologies et le renforcement des capacités.

“

Les normes culturelles et les responsabilités familiales empêchent les femmes d'émigrer (...) ou de rechercher un emploi lorsqu'une catastrophe survient

”



Lorsqu'ils créent et introduisent des technologies visant à atténuer les effets des changements climatiques, les organismes de financement et les donateurs devraient aussi prendre en compte les situations propres aux femmes et faire leur possible pour éliminer les obstacles économiques, sociaux et culturels qui empêchent les femmes d'en bénéficier et de les utiliser. La participation des femmes au développement des nouvelles technologies peut donner l'assurance qu'elles sont adaptées aux besoins, appropriées et durables.

Pour le cas de la Tunisie, quelles sont les urgences ; Quelles sont les priorités ?

Au niveau national, des efforts devraient être engagés pour intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et les stratégies nationales ainsi que dans les projets liés au développement durable et aux changements climatiques. Afin d'assurer la sécurité alimentaire nationale malgré le réchauffement climatique et la dégradation de la biodiversité, il est important de revoir la manière dont les terres agricoles sont cultivées. Des campagnes de sensibilisation, une gestion plus durable des sols, l'utilisation de bioénergies doivent être menées. Les actions peuvent être prises à court terme, sur la base des connaissances existantes, tout en soutenant des réponses plus durables qui permettent une adaptation et une atténuation des changements

climatiques. Il est possible de mettre en avant des concepts comme l'agroécologie et l'agriculture intelligente pour inciter les producteurs/productrices des produits alimentaires à modifier leurs pratiques et les aider à prospérer en dépit des changements climatiques tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.



